

REFONDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Rapport de la concertation

Membres du comité de pilotage

François BONNEAU

Marie-Françoise COLOMBANI

Christian FORESTIER

Nathalie MONS

Rapporteur général

Alain DULOT

AVANT-PROPOS

Chacun s'accorde à reconnaître la place centrale de l'École comme lieu d'acquisitions et d'apprentissages, comme facteur d'intégration sociale, comme instrument de la promesse républicaine : celle d'un égal accès au savoir, un savoir qui instruit, éduque, émancipe et permet l'insertion dans la société.

Or depuis longtemps, le caractère fragmentaire de l'action publique et une absence de perspectives ont opacifié le paysage éducatif. Aux décisions adoptées, aux réformes engagées, il a manqué une cohérence qui eût exigé des ambitions fortes, des objectifs clairement identifiés, des actions cordonnées en vue de réaliser cette fin, ainsi qu'une volonté politique soutenue à travers le temps.

C'est dire que beaucoup de Français attendent un changement en profondeur, comme s'y est engagé le Président de la République en faisant de notre École et de notre jeunesse ses priorités. L'objectif de la concertation ouverte par le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale le 5 juillet 2012 était précisément de *refonder* l'École de la République autour de principes susceptibles d'inspirer désormais l'action publique en matière éducative. Il était d'éclairer les choix du gouvernement sur les lignes d'évolution souhaitables que fixera la prochaine loi d'orientation et de programmation.

L'ambition première des prochaines années doit être d'inverser une évolution des performances dont les indicateurs nationaux comme internationaux montrent qu'elle se dégrade, surtout pour les élèves les moins favorisés ; de diviser par deux le nombre de sorties sans diplôme ; de faire en sorte que 50 % d'une classe d'âge soit diplômée de l'enseignement supérieur. Au-delà, d'autres enjeux sont engagés. L'École doit entrer résolument dans le futur, se mettre en adéquation avec des tendances sociétales lourdes qui ont modifié notre environnement tandis que la forme scolaire demeurait figée, et mieux remplir la mission qui lui revient d'être le creuset de la cohésion sociale et civique, comme de l'intégration de tous.

Il ne s'agit ni de se contenter d'aménager l'existant ni de mettre à bas tout l'édifice. Refonder ne signifie pas refondre à partir d'une *tabula rasa*, mais réexaminer pour donner du sens en se ressourçant sur des valeurs.

La concertation s'est appuyée sur une démarche novatrice de démocratie participative. Pour dégager les principes fondateurs qui serviront de base à l'édifice, elle a réuni le plus largement possible, sur des thématiques prédéfinies, toutes les forces vives de l'éducation : des enseignants, des élèves, des parents,

des directeurs d'école et des chefs d'établissement, des administrateurs, des élus, les organisations représentatives, des personnalités qualifiées, des représentants des mondes économique, associatif, culturel, sportif, scientifique. Les ministères concernés ont également été associés.

À l'échelon national, la réflexion a été articulée autour de quatre sujets majeurs : « la réussite scolaire pour tous », « les élèves au cœur de la refondation », « des personnels formés et reconnus », « un système juste et efficace ». Chacun de ces quatre groupes a été animé par un président et deux rapporteurs. Les groupes ont travaillé au sein de vingt et un ateliers thématiques, chacun étant doté d'un animateur et d'un rapporteur. Le travail de ces ateliers a donné lieu à la rédaction de comptes rendus et chaque groupe a produit des éléments de synthèse.

Dans le même temps, les autorités académiques, en liaison avec les collectivités territoriales, ont été invitées à organiser des débats et à produire des contributions. Tous les enseignants ainsi que les partenaires locaux de l'École ont été conviés à s'exprimer dans le cadre de ces initiatives décentralisées comme à travers le site internet dédié à la concertation. Plusieurs milliers de contributions ont pu ainsi être recueillies.

Par l'écho médiatique qui l'a accompagnée, la concertation a atteint un premier objectif : remettre l'École au cœur du débat public. La forte affluence dans tous les ateliers, qui ne s'est pas démentie au fil des semaines, témoigne de l'attente suscitée. Un riche dialogue s'est instauré, dans un esprit ouvert et toujours constructif. Le débat a montré combien les acteurs de l'éducation se sentent responsables de son évolution. Il n'a pas fait apparaître de clivages insurmontables mais, au contraire, a permis de dégager, sous l'inévitable et féconde diversité des opinions, un diagnostic partagé et des perspectives communes.

Sur la base du travail riche et intense des groupes et des ateliers, le comité de pilotage a formulé des orientations dont pourront s'inspirer les réformes à venir. Pour être légitimes et devenir effectives, celles-ci auront à être élaborées dans le dialogue, l'échange, la participation des acteurs. Elles devront aussi, à travers des instances et selon des modalités appropriées, faire l'objet d'un accompagnement qui permettra à la fois de les guider, de les soutenir, de les évaluer et, le cas échéant, de les adapter. La concertation conseille donc que soit constitué un comité de suivi de l'application des réformes qui seront retenues par le ministère de l'éducation nationale parmi celles proposées dans ce rapport.

C'est donc aussi à une autre manière de conduire la politique éducative qu'invite le présent rapport, dans la continuité de celle qui a été inaugurée à travers la concertation.

AVANT-PROPOS.....3

Première partie

POURQUOI REFONDER L'ÉCOLE ?.....7

- 1. Des résultats qui baissent 10**
- 2. Des inégalités qui se creusent dans l'École et mettent en danger le projet républicain..... 11**
- 3. Une concurrence scolaire exacerbée 15**
- 4. Une confiance qui s'effrite 15**
- 5. Un mal-être qui s'installe 16**
- 6. Une action publique incohérente 18**
- 7. Une École qui peine à entrer dans le XXI^e siècle..... 19**
 - Une nouvelle culture 19
 - Une nouvelle société 21

Deuxième partie

REFONDER L'ÉCOLE POUR REFONDER LA RÉPUBLIQUE23

- 1. Relever les défis du XXI^e siècle 24**
 - Le savoir pour construire son avenir..... 24
 - L'École comme lieu de formation civique et éthique 26
 - Une École juste..... 28
 - Une École bienveillante..... 28
- 2. Une véritable politique publique pour l'École 29**
 - Des partenaires diversifiés 29
 - Rénover l'action publique en éducation : des outils moins prescriptifs et plus efficaces..... 30
 - Refonder par la pédagogie..... 31

Troisième partie

VERS L'ÉCOLE DU FUTUR..... 33

1. La réussite scolaire pour tous	33
La priorité à l'école primaire	33
Un collège repositionné	35
Un nouveau socle commun.....	36
Le lycée de la réussite	37
Un système éducatif mobilisé contre le décrochage.....	39
Une École qui aide chaque élève à trouver sa voie : un service public de l'orientation.....	40
Une éducation culturelle, artistique et scientifique pour tous	40
2. Les élèves au cœur de la refondation	41
Rénover l'espace éducatif.....	41
Des rythmes éducatifs adaptés et respectueux des besoins des enfants	42
Une École inclusive pour la réussite des élèves en situation de handicap.....	43
La santé des élèves.....	44
La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté : pour un climat apaisé	45
3. Des personnels formés et reconnus	46
Un métier qui s'apprend	46
Un métier qui s'exerce	47
Un métier qui s'évalue	47
4. Un système éducatif efficace et juste	48
Un partenariat parents-École redynamisé.....	48
Le numérique, une priorité pour la réussite	49
Justice entre les territoires : une nouvelle approche de l'éducation prioritaire	50
Une gouvernance renouvelée.....	51
Une évaluation de l'École recrédibilisée.....	52

PREMIÈRE PARTIE

POURQUOI REFONDER L'ÉCOLE ?

La grande concertation lancée le 5 juillet dernier en Sorbonne le révèle sans aucune ambiguïté : au sein des ateliers organisés au niveau national, dans les forums décentralisés initiés en région, dans les contributions extrêmement nombreuses qui nous ont été adressées en ligne, l'accord est général pour affirmer la nécessité impérieuse et urgente d'une refondation de l'École, et pour souligner que l'école française, pour se tourner de nouveau vers l'avenir et dépasser les querelles qui l'ont trop longtemps affaiblie, a besoin d'un constat commun qui soit à la fois lucide, juste et apaisé.

Ce constat commun, c'est tout d'abord celui d'une école française qui, en quarante ans, a profondément changé de visage.

Si nous sommes aujourd'hui confrontés à la manœuvre – c'est-à-dire à la redirection – de cet immense paquebot qu'est devenue l'éducation nationale avec ses 12 125 300 millions d'élèves (rentrée scolaire 2012-2013) et d'apprentis scolarisés, ses 850 000 personnels, ses 62,2 milliards d'euros de budget (en 2012), c'est parce que notre pays a réussi à entrer dans l'ère de la massification.

Rien ne serait plus faux que de dire que l'École n'a pas changé ces dernières décennies. Une mutation d'envergure a été permise par un mouvement de réformes importantes. Le collège unique a été créé en 1975 pour accueillir l'ensemble d'une classe d'âge dans un programme d'enseignement commun, alors que d'autres pays stagnent encore dans des modèles d'école à filières. La réforme du baccalauréat, avec la création du baccalauréat technologique d'abord (1965) puis professionnel (1985), a permis l'élévation générale du niveau de connaissances et ouvert des destins universitaires nouveaux à des jeunes qui en étaient exclus. Même si les chances demeurent inégales quant à la poursuite de ces études selon la voie suivie au lycée, l'accès au baccalauréat s'est considérablement

accru : alors que 20 % d'une tranche d'âge obtenait le diplôme en 1970, 43 % en 1990, ce pourcentage est passé à plus de 70 % aujourd'hui.

Une autre réforme majeure a été la décentralisation. Amorcée depuis les années 1980, elle a contribué à améliorer au quotidien toute l'organisation scolaire et à réduire fortement les inégalités en matière d'offre de formation héritées des années de pilotage exclusif par l'État. La formation professionnelle pilotée par les régions a davantage de cohérence et les collectivités territoriales participent désormais à hauteur de 25 % environ à la dépense intérieure d'éducation contre 14 % en 1980.

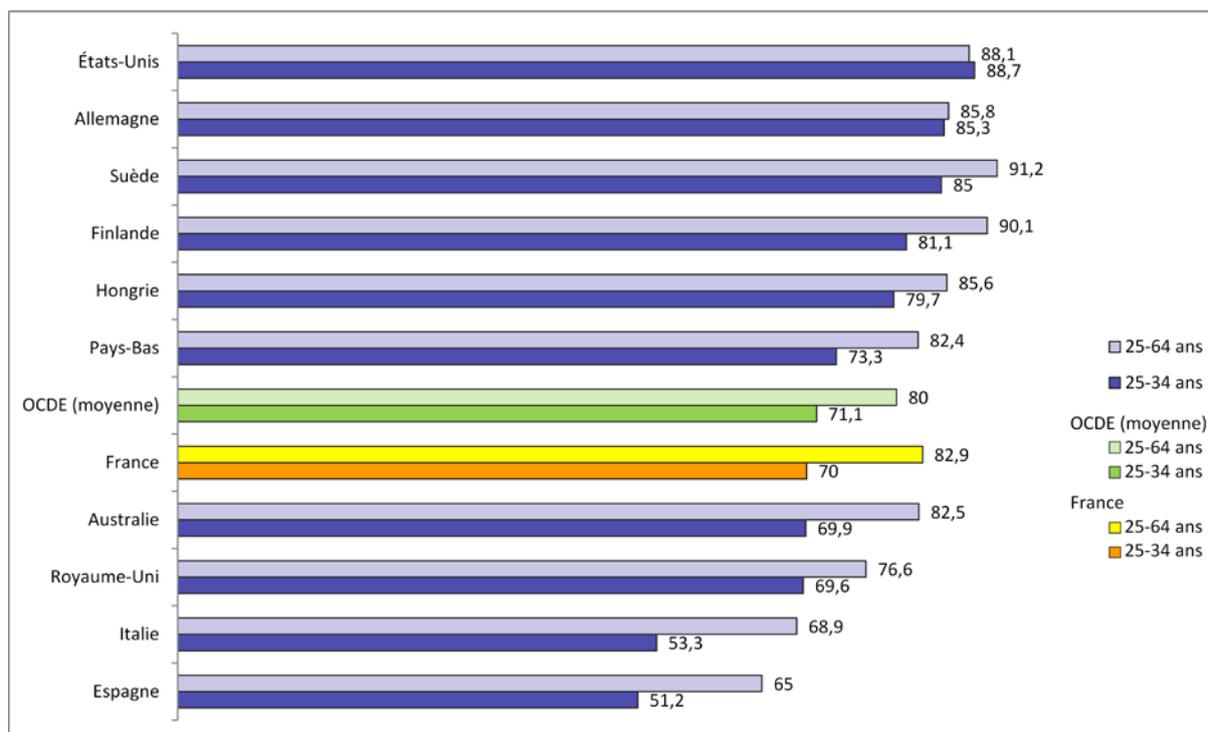
Par ce biais, l'éducation nationale s'est aussi ouverte au monde associatif, plus territorialisé. Le ministère de l'éducation nationale, soucieux jadis de préserver les conditions de son splendide isolement, a tendu la main aux autres ministères, montrant ainsi que l'éducation des jeunes est bien une problématique complexe, que l'École ne peut pas tout mais qu'elle est à la croisée de considérations relevant de plusieurs secteurs d'action publique (la ville, l'emploi, la santé, l'égalité femmes-hommes...). Les parents, trop longtemps restés aux portes des écoles et des établissements, ont été invités en leur sein. De ces collaborations ont résulté, certes, des heurts, des difficultés à partager des compétences, des chocs de cultures professionnelles, mais aussi une nouvelle énergie, des ressources complémentaires et des dispositifs éducatifs innovants.

Ce constat commun, c'est aussi que l'école française dispose de formidables atouts

Une analyse lucide des raisons qui rendent nécessaire la refondation de l'École doit dépasser les postures, les discours d'abandon et de fatalisme. La France a réussi depuis quarante ans à rénover son École, accueillant et diplômant la grande majorité de ses jeunes. La France, longtemps en retard, se place aujourd'hui dans la moyenne de l'OCDE sur une multitude d'indicateurs. L'école française dispose ensuite de professeurs de talent, de personnels dévoués et passionnés par leur métier. Les Français, enfin, ne cessent de montrer qu'ils sont prêts à tous les efforts – personnels, familiaux et collectifs – dès lors qu'il s'agit de l'École.

Au regard des comparaisons internationales, les jeunes Français sont relativement diplômés : en 2009, 84 % des 25-34 ans ont obtenu un diplôme à la fin du second cycle secondaire (la moyenne des pays de l'OCDE étant de 82 %) ; 42 % des jeunes de la dernière classe d'âge étaient titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur⁽¹⁾. Aujourd'hui, la France s'est enfin rapprochée en matière d'éducation des pays les plus développés de l'OCDE comme le montre le schéma ci-contre.

⁽¹⁾ Source : *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche*, 2011.



Part des populations de 25-64 ans et 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2008)

Au regard des trois dernières décennies, les sorties sans diplôme ont diminué, même si elles demeurent trop nombreuses. Selon l'enquête *Emploi du CEREQ*, en 2010, 18 % des jeunes (soit 130 000 par génération) achevaient leurs études secondaires sans diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Ils étaient 30 % au début des années 1980. Paradoxalement, c'est parce que notre école a effectué cette mue d'ampleur, parce qu'elle accueille davantage de jeunes avec l'objectif d'assurer la réussite de tous – alors qu'autrefois, instrument de séparatisme social, elle n'accordait pas d'attention à l'« échec scolaire » –, parce qu'elle doit penser l'éducation avec une multitude d'institutions et d'usagers, parce qu'elle s'inscrit, enfin, dans une nouvelle vie démocratique, qu'un renouvellement s'impose aujourd'hui pour qu'elle continue à progresser.

Ce constat commun, c'est cependant qu'un certain nombre de signaux doivent aujourd'hui nous alerter

La démocratie c'est aussi être capable de mettre en lumière, dans la sérénité, les faiblesses et les limites d'un système, et les conséquences, lourdes, que celles-ci portent en matière sociale,

économique et politique pour un pays qui peut, pourtant, parier sur un atout majeur de son développement futur : une jeunesse de plus en plus nombreuse.

En effet, si davantage de jeunes sont diplômés, les objectifs affichés en la matière depuis les années 1980 n'ont pas été atteints, le niveau moyen des acquis scolaires stagne et, surtout, les inégalités scolaires progressent.

Autre problématique majeure : l'importance décisive du diplôme dans l'accès à l'emploi, qui, dans un contexte de chômage de masse, a mené à une concurrence scolaire exacerbée, devenue progressivement anxiogène pour tous les acteurs de l'École.

De plus, faute de projet politique fort depuis des années, les réformes de l'éducation nationale sont devenues illisibles et souvent non appliquées.

Enfin, malgré les évolutions exposées précédemment, nous assistons à un décrochage croissant entre notre École et une société française en pleine mutation – économique, sociale, technologique... – qui empêche notre institution de rentrer dans l'ère de la modernité.

1. Des résultats qui baissent

Les décennies 1980-2000 ont été riches en objectifs politiques nationaux ou européens, affichés avec volontarisme et célébrés le plus souvent de manière quantitative comme l'emblématique slogan de « 80 % d'une génération au bac » lancé en 1985. Mais si des progrès ont été réalisés, notre École s'essouffle et peine à atteindre ces objectifs. Au cours de la décennie 1980, le taux d'accès aux voies générales et technologiques a fortement progressé. Depuis, cette tendance a cessé et la voie générale a même connu une évolution négative.

En conséquence, nous demeurons loin de l'objectif de 50 % d'une classe d'âge détenant un diplôme d'enseignement supérieur. Si 42 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans sont titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur, moins de 30 % le sont d'un diplôme égal ou supérieur à la licence. 18 % des bacheliers entrés dans le supérieur en sortent sans diplôme autre que leur baccalauréat. Ce sont d'ailleurs majoritairement des bacheliers technologiques et professionnels.

Quand on observe les résultats des élèves aux différentes enquêtes internationales depuis le début de 2000 (PISA, qui évalue les acquis des élèves à 15 ans, ou PIRLS qui se focalise sur leurs compétences à l'écrit durant le primaire), l'école française occupe dans l'horizon international une place à peine moyenne. Plus grave, sa position, déjà fragile, tend à se dégrader, notamment pour ce

qui concerne les résultats des élèves les plus en difficulté. Concernant le premier degré, la France occupait en 2001 le 18^e rang sur 36 pays évalués. En 2006, elle n'occupait plus que le 27^e rang sur 44 pays évalués. 32 % des écoliers français étaient alors jugés faibles ou très faibles, quand la moyenne européenne est de 25 %. L'évolution est aussi préoccupante concernant la compréhension de l'écrit pour les élèves de 15 ans. Si la France demeure dans la moyenne des pays de l'OCDE pour la performance de l'ensemble de ses élèves, la part de ceux qui connaissent le plus de difficulté est passée de 15 % lors de la première enquête PISA de 2000 à 20 % en 2009, soit une augmentation de 33 % qui ne peut que nous inquiéter. Les indicateurs des enquêtes nationales sur les acquis des élèves vont dans le même sens. Il faut affirmer haut et fort que les faibles acquisitions scolaires d'une partie de nos jeunes ne leur permettront pas de s'intégrer harmonieusement dans notre société.

Dans le même temps, le nombre des sorties sans qualification stagne également depuis une dizaine d'années. Dans un pays comme la France, où la possession d'un diplôme est déterminante, cette situation est insupportable et représente un défi pour l'École et pour la Nation tout entière.

2. Des inégalités qui se creusent dans l'École et mettent en danger le projet républicain

De fortes inégalités marquent aujourd'hui le système éducatif français. Elles ont de multiples origines – sociales, territoriales, de genre, etc. – comme en ont témoigné les intervenants de la concertation et comme l'ont révélé de nombreuses recherches sur le sujet.

L'école française ne progresse plus pour tous mais, de façon plus alarmante encore, elle laisse sur le bord du chemin un nombre grandissant de jeunes issus des milieux les plus fragiles socialement. Si la France a d'une certaine manière réussi la massification de l'éducation – c'est-à-dire l'ouverture de son école de la scolarité obligatoire à tous les jeunes d'une génération – elle n'est parvenue que partiellement à sa démocratisation. Les résultats scolaires restent encore trop corrélés aux milieux sociaux d'origine. La France est l'un des pays de l'OCDE où le facteur socio-économique est le plus déterminant dans la réussite des élèves. Cette prégnance du déterminisme social, plus marquée qu'ailleurs et qu'il y a dix ans, illustre l'écart croissant entre les grands principes républicains et les réalités du terrain.

Les inégalités scolaires se dessinent dès la maternelle et sont établies dès le CE2 par les enquêtes nationales. Ces inégalités précoces sont à la base des disparités scolaires que l'on observe dans toute la suite de la scolarité. En dix ans, notre École est devenue plus injuste socialement.

Les disparités dans les trajectoires et les acquis scolaires se creusent également entre filles et garçons mais désormais au détriment de ces derniers, surtout lorsqu'ils sont issus de milieux défavorisés. En effet, dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles redoublent moins, leur taux de réussite au diplôme national du brevet et au baccalauréat est plus élevé : 71 % des filles ont le baccalauréat, contre 61 % des garçons. À la fin du collège, à origine sociale et à réussite scolaire égales, les filles s'orientent plus que les garçons vers l'enseignement général et technologique. Selon PISA 2009, leurs acquis scolaires sont aussi supérieurs aux garçons en compréhension de l'écrit, et l'écart entre les deux sexes s'est même creusé depuis 2000. En outre, les garçons fournissent les plus grosses cohortes des victimes du décrochage scolaire. Enfin, garçons et filles ne s'avèrent pas égaux face à certaines formes de violence dans l'institution scolaire.

Ce constat a priori favorable aux filles est cependant à relativiser car un paradoxe demeure : si les filles réussissent de nos jours mieux à l'École que les garçons, au moment des étapes clefs de l'orientation, elles s'engagent dans les filières qui ne sont pas toujours les plus valorisées professionnellement. Ainsi les filles rentrent brillamment dans le métier d'élèves, mais les orientations choisies ne sont pas à la hauteur de ces résultats scolaires. Quand on regarde la filière aujourd'hui la plus sélective parmi les baccalauréats d'orientation générale, le baccalauréat scientifique, elles ne représentent que 46 % des élèves de cette filière même si leur taux de réussite dépasse celui des garçons. Après le baccalauréat, elles s'orientent aussi moins vers les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, et sont moins nombreuses que les hommes à passer les diplômes d'ingénieur. Par ailleurs, les stéréotypes sexués sur les professions perdurent tout au long de la carrière scolaire.

Les enfants issus de l'immigration souffrent aussi de cette École qui ne progresse plus. L'écart entre ces enfants et ceux nés en France demeure important. Plus alarmant encore, selon PISA 2009, la différence perdure même pour les enfants de la seconde génération, qui ont pourtant suivi une scolarité complète sur le sol français. Notre pays peine à intégrer ces enfants qui enrichissent notre communauté nationale.

Au-delà des individus, les inégalités existent aussi entre les territoires, les établissements et, au collège, entre les classes d'un même établissement. Un rapport récent de la Cour des comptes a ainsi montré que l'offre scolaire varie fortement selon les académies. Par exemple au collège, la présence des classes européennes varie d'une académie à l'autre. Or ces dispositifs particuliers, souvent utilisés pour échapper à l'hétérogénéité des classes, aux côtés des classes bilangues ou autres classes culturelles, se

sont fortement développés depuis le milieu des années 2000. L'atelier de la concertation dédié à ce thème a souhaité affirmer que le collège unique n'était plus aujourd'hui en France qu'une institution de façade. À l'autre extrémité du spectre scolaire, les dispositifs en direction des élèves en difficulté, comme les SEGPA¹, accueillent aussi des pourcentages d'élèves très différents d'une académie à l'autre. La structure d'âge et de qualification – agrégés ou certifiés – des enseignants présente également de fortes disparités selon les académies et au sein même des académies.

Dans les outre-mer, les difficultés sont accrues. Le pourcentage des jeunes en difficulté de lecture au moment de la Journée défense et citoyenneté est alarmant : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, 50 % en Guyane et 70 % à Mayotte.

De plus, l'accroissement continu de la participation financière des collectivités territoriales – bénéfique pour l'ensemble du système éducatif – s'est fait sans régulation nationale et sans construction d'un dispositif de suivi statistique à la hauteur de ces nouveaux engagements financiers. Alors que l'École de la III^e République avait élevé au rang de valeur phare l'égalité de traitement, nous sommes, faute d'un équipement statistique national sur le sujet, incapables d'évaluer par exemple le budget total de fonctionnement de chacune de nos écoles primaires. Or les dépenses des communes représentent aujourd'hui 39 % des dépenses globales pour le premier degré, ce qui est loin d'être négligeable. Paradoxalement, ce sont des acteurs extérieurs au ministère de l'éducation nationale qui ont conduit l'enquête sur ces disparités territoriales et révélé des écarts de financement des écoles primaires de 1 à 10. Avec de telles disparités de budget, les contextes d'apprentissages de nos écoles primaires sont devenus très inégaux.

Les financements des collectivités territoriales – régions et départements – qui interviennent dans l'enseignement secondaire sont davantage connus mais tout aussi inégaux². Les disparités s'expliquent notamment par les différences de ressources, l'état du parc immobilier des établissements et l'évolution des effectifs des élèves en âge scolaire mais aussi par des différences nettes en termes de priorités politiques. Il n'en demeure pas moins que, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, l'état des collèges et des lycées a largement progressé depuis 1984.

Les inégalités à l'École se reflètent aussi dans les financements octroyés à chaque niveau d'enseignement : primaire, collège ou lycée. Les pays qui luttent le mieux contre les disparités sociales

¹ Section d'enseignement général et professionnel adapté

² Par exemple, les régions ont dépensé en 2008 en moyenne 2 320 € par lycéen, mais avec des écarts très importants : la région Languedoc-Roussillon dépense ainsi 3 660 € par élève, contre 1 240 € à la Réunion et 1 540 € en Rhône-Alpes.

à l'École investissent massivement dans le primaire, car c'est à cette étape de leur scolarité que les élèves acquièrent – ou non – les bases solides nécessaires à la poursuite de leurs études. Or, la France présente un net déséquilibre d'allocation de moyens en faveur de l'enseignement secondaire, et plus particulièrement du lycée. Au détriment de l'investissement dans le premier degré qui est, quant à lui, en très net retrait par rapport à celui observé dans les autres pays de l'OCDE.

S'il semble se dégager une École à plusieurs vitesses pour les élèves, il semble qu'il en existe aussi une pour les enseignants. Ces inégalités sont notamment intergénérationnelles. Si, en France, le salaire statutaire des enseignants du primaire et du secondaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE en début de carrière et après 10-15 ans d'expérience professionnelle, le salaire maximal atteint en fin de carrière est, au contraire, supérieur à cette moyenne. En outre, les jeunes enseignants n'ont généralement bénéficié que de maigres bourses d'études et surtout, n'ont plus, depuis deux ans, de formation initiale professionnelle. Enfin, ce sont eux qui sont affectés dans les écoles et les établissements les plus difficiles. Ce contexte d'études et les conditions de travail en début de carrière peu favorables jouent sur l'attractivité du métier d'enseignant.

La liste est longue des inégalités évoquées à chaque séance de la concertation : inégalités sociales, de genre, d'offre scolaire, de financement, de conditions d'enseignement. Elles ont été considérablement accrues par les décisions politiques de ces dernières années qui ont fragilisé l'institution scolaire. Ces observations questionnent la réalité des politiques dites de discrimination positive. « Donne-t-on réellement plus aux établissements labellisés éducation prioritaire ? », se sont par exemple interrogés les intervenants de la concertation. Il ne paraît pas incongru de se demander si le principe même d'égalité de traitement est respecté, voire si une discrimination négative n'est pas à l'œuvre.

Le projet politique et social républicain s'en trouve menacé. En France, plus que dans d'autres pays, l'École a toujours constitué une instance sociale majeure du projet politique national et joué un rôle d'intégrateur social. L'École fonde la République et réciproquement. C'est pour cette raison que l'adjectif « républicain » est souvent accolé au terme « École », mais l'expression d'« École républicaine » a été en partie vidée de son sens. La refondation devra donc lui redonner sens et surtout réalité, comme l'ont souligné les intervenants de la concertation. Afin d'éviter les affres du communautarisme et du repli identitaire, l'École est aussi conçue depuis plusieurs générations comme un intégrateur social et un creuset national pour les populations issues de l'immigration, à la fois par le bagage scolaire qu'elle permet de constituer et par les valeurs qu'elle transmet.

3. Une concurrence scolaire exacerbée

L'influence grandissante sur les trajectoires professionnelles et sociales des diplômés délivrés par l'École rend les dysfonctionnements de cette dernière d'autant plus graves et conséquents. Cela ne signifie pas qu'il y a en France trop de diplômés. L'interrogation porte sur la liaison étroite et durable entre le diplôme de formation initiale et l'insertion professionnelle. Paradoxalement, là encore, l'École subit des critiques du fait de son succès. Alors que l'institution scolaire accueille davantage d'élèves, les conduit de plus en plus aux diplômes, le fait de ne pas avoir été adoubé par elle devient un handicap professionnel et social majeur. Le diplôme est devenu un « brevet de normalité ». Dans une France que certains ont pu décrire comme une « société pédagogique », jamais les diplômés délivrés par l'École n'ont été aussi importants en termes d'insertion professionnelle et sociale, et, réciproquement, jamais les jeunes sans diplôme n'ont été aussi fragilisés. Pour ce public très défavorisé, les conséquences négatives en termes d'insertion professionnelle de l'absence de diplôme ont été à la fois croissantes dans le temps et sont aujourd'hui, en France, supérieures à celles existant dans d'autres pays de l'OCDE. De plus, ce handicap social persiste, dans la trajectoire d'insertion professionnelle, plus longtemps dans notre pays qu'ailleurs dans l'OCDE.

Mais cette importance du diplôme ne concerne pas uniquement ceux que l'on nomme les décrocheurs et qu'il serait plus juste d'appeler les décrochés – c'est-à-dire les élèves sortis du système éducatif sans avoir obtenu au moins un CAP – ni même les jeunes disposant d'un faible niveau de diplôme. Elle concerne désormais chaque élève, et donc chaque famille, lancés ensemble dans une course au diplôme qui n'est évidemment pas étrangère à la montée du stress ressenti par les élèves de tous les milieux sociaux.

Ces exigences croissantes et souvent contradictoires ont conduit à un renouvellement du rapport des familles avec l'éducation désormais fortement marquée par la marchandisation. De plus en plus aujourd'hui, l'éducation s'achète. Un indicateur de cette situation réside dans la part croissante du secteur marchand : développement exponentiel du marché des cours de soutien (estimé par certains à 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel), émergence d'une offre de *coaching* en orientation, etc.

4. Une confiance qui s'effrite

Ce rapport parfois consumériste à l'éducation se nourrit des défaillances du système scolaire lui-même qui ne tient plus la promesse républicaine.

Faute d'un projet politique suffisamment explicite et partagé au cours des trois dernières décennies, la politique de massification, si elle a été effective en termes de flux, a échoué sur le plan qualitatif. Le collège unique n'a pas su gérer l'hétérogénéité scolaire (qui est sa définition même) en ne parvenant pas à mettre en place une pédagogie et des remédiations efficaces face à la difficulté scolaire. L'organisation tubulaire des scolarités au lycée n'a, de plus, fait qu'accroître l'enfermement de l'élève dans un « destin » scolaire et, pour certains, dans des impasses. Les nécessaires bifurcations, si elles ont été prévues sur le papier, n'ont été ni suffisantes ni efficaces. Les passerelles d'une voie à l'autre fonctionnent toujours dans le même sens : elles « descendent la hiérarchie des voies et des séries » avec un effet de taquet. Plus généralement, les dispositifs de seconde chance n'ont été mis en place que de façon ponctuelle, le plus souvent à l'initiative d'associations et des collectivités territoriales et sans coordination nationale. Cette offre éducative parallèle propose aujourd'hui quelques milliers de places alors que 140 000 jeunes sont recensés comme décrocheurs. Si le thème de la formation tout au long de la vie a été mille fois évoqué, sa réalité demeure mince, et son organisation profite surtout aux actifs les plus qualifiés, les cadres. La formation va à la formation, c'est-à-dire à ceux qui sont déjà les plus formés.

Ces scolarités sans chemin de traverse, construites de façon binaire – l'échec ou le succès – et qui constituent trop souvent des impasses, cette quasi-impossibilité de rejouer une seconde fois le jeu scolaire ont fait entrer notre École, déjà historiquement élitiste, dans un cercle vicieux de concurrence, d'anxiété et de défiance : moindre confiance entre enseignants et élèves, qui communiquent difficilement autour de savoirs instrumentalisés et d'évaluations vécues comme des sanctions ; défiance et concurrence également entre les établissements, qui se disputent un public que la logique des classements et des palmarès, l'assouplissement de la sectorisation en 2007 et le développement du privé ont rendu plus mobile ; et enfin, plus largement, défiance de tous les acteurs vis-à-vis de l'institution scolaire. La tâche ardue de la refondation sera de trouver les moyens de restaurer la confiance.

5. Un mal-être qui s'installe

Le mal-être scolaire s'incarne aujourd'hui dans des statistiques qui tendent à converger. Il touche désormais une partie non négligeable des enfants et, par ricochet, des familles, ainsi que des enseignants. En effet, si les indicateurs de climat scolaire montrent qu'il existe encore, pour les enfants, un bonheur d'être à l'École – notamment pour les enfants du primaire, principalement du

fait de la présence de leurs pairs –, ces sentiments de bien-être scolaire ou d'inclusion dans l'institution scolaire sont en net retrait, en France, par rapport à ceux constatés dans les autres pays de l'OCDE. Elles varient désormais fortement en fonction du niveau d'enseignement³, des lieux de scolarisation – favorisés ou non – ainsi que des disciplines⁴ dont certaines, notamment celles appuyant la sélection, sont devenues anxiogènes pour les élèves parvenus à des étapes déterminantes de leur cursus. Dans les cas extrêmes, au-delà du stress, ce mal-être scolaire contribue à la montée des incivilités, voire des actes de violence qui se trouvent concentrés dans certains établissements. Ils touchent majoritairement les élèves mais aussi récemment, et progressivement, le personnel éducatif.

Ce mal-être face à l'École est aussi ressenti par les familles qui expriment à son endroit des demandes ambivalentes. Dans les sondages d'opinion et les recherches, les hésitations se font jour entre l'adhésion, au moins partielle, à l'actuel modèle scolaire de la compétition – car il vaut mieux y adhérer pour que son enfant réussisse – et la prise de conscience que les pratiques éducatives traditionnelles peuvent jouer négativement sur l'estime de soi, la motivation des enfants, ou qu'elles ne s'inscrivent plus dans l'évolution des qualités humaines mises en avant par notre société (la créativité, l'imagination, la collaboration...).

Le mal-être scolaire se fait aussi sentir chez les enseignants, comme le montrent les recherches et comme l'ont souligné les acteurs de la concertation. Beaucoup éprouvent une souffrance dans l'exercice même de leur métier, le sentiment de ne pas y trouver ce qu'ils en attendaient, mais aussi celui de la difficulté à enseigner et éduquer au quotidien, de l'incommunicabilité et de la solitude professionnelle. Ils ont le sentiment d'une dévalorisation de leur métier et d'un déclassement social. Cette crise de confiance dans le métier d'enseignant se lit notamment dans les difficultés actuelles de leur recrutement qui menacent à terme la qualité du corps professoral⁵. La refondation doit donc aussi redonner confiance aux enseignants en valorisant leur profession pour rendre le métier plus attractif.

³ Par exemple, à 15 ans dans PISA 2009, à l'item « l'école est un endroit où je me sens bien », seuls 45 % des élèves français se déclarent d'accord ou tout à fait d'accord avec cette affirmation, contre 85 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

⁴ PISA 2003 révèle un niveau d'anxiété vis-à-vis des mathématiques élevé en France. Par exemple, 53 % des élèves français sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation « je suis tendu quand j'ai à faire des devoirs en mathématiques », contre 29 % en moyenne dans l'OCDE, et... 7 % en Finlande, un des pays dans le peloton de tête de cette enquête internationale.

⁵ Le ratio entre le nombre de candidats présents aux épreuves écrites et le nombre de postes ouverts au Capes qui était de 7,6 en 1999 n'étaient plus que de 4,1 en 2010 et de 2,6 en 2011.

6. Une action publique incohérente

Malgré la décentralisation et la déconcentration, l'éducation nationale n'a pas encore totalement rompu, dans son fonctionnement quotidien, avec les pratiques d'une organisation administrative et politique historiquement verticale et autoritaire qui a beaucoup perdu en efficacité, et ce d'autant plus que le ratio personnel d'encadrement/enseignants y est plus faible que dans la plupart des autres pays.

À cette perte de sens et à cette organisation administrative dysfonctionnante, s'est ajoutée une action publique désordonnée, mise en place exclusivement sur le court terme et avec pour seule cohérence d'être développée autour d'un mode de management techniciste (pilotage par les résultats, tableaux de bord...), peinant à considérer l'ensemble des acteurs à associer, notamment les collectivités territoriales. De nombreuses réformes organisationnelles ont créé des coquilles vides (les projets éducatifs pour enfants en difficulté scolaire comme les PPRE⁶, les cycles...), au détriment de dispositifs de conduite du changement visant l'évolution des pratiques notamment pédagogiques. Les injonctions irréalisables à cause de la non-adéquation entre les moyens et les objectifs (dans le cas de réformes mal pilotées comme l'introduction du socle commun de connaissances et de compétences, de l'intégration des élèves en situation de handicap, de l'aide personnalisée...) et les injonctions contradictoires (par exemple, l'affirmation d'un collège unique *mais* le développement d'une quasi-filière avec le module *Découverte professionnelle de 6 heures*) se sont multipliées. Les dispositifs scolaires se sont empilés sans succès au fil des années (voir tous les programmes autour de l'aide personnalisée ou du soutien aux élèves en difficulté). Mais plus grave encore, les écarts entre les principes affichés et les réformes présentées sont devenus légion : affichage du souhait de renforcer la formation des enseignants mais destruction de son organisation au travers de la réforme de la « mastérisation » ; discours sur l'allongement du temps de scolarisation avec l'opération de « reconquête du mois de juin » mais réduction du nombre de demi-journées d'école au primaire en 2008 ; introduction d'un socle commun sans souci d'articulation et de compatibilité avec les programmes existants... Plus généralement, faute de perspectives de long terme, les réformes ont été peu évaluées, empêchant ainsi que se construise une action publique sur des bases stabilisées, consensuelles et donc pérennes.

⁶ Programme personnalisé de réussite éducative

Considérablement aggravée ces dernières années par les suppressions massives d'emplois, la réduction drastique des moyens financiers, la suppression de la formation des enseignants ou encore la réforme catastrophique des rythmes scolaires en primaire, cette fabrication de l'action publique anarchique a entraîné de multiples dysfonctionnements dont les membres de la concertation ont fait état. Il en est résulté, également, un manque de lisibilité des réformes pour les acteurs de terrain, une déstabilisation, voire un repli sur un territoire d'action restreint à la proximité immédiate sans mobilisation sur les enjeux politiques nationaux. Transformés en simples exécutants, ne comprenant plus le sens des mesures mises en place, les enseignants – qui devraient être l'énergie des réformes dans les établissements aux côtés des personnels d'encadrement – témoignent aujourd'hui d'une faible confiance dans les cadres politiques et administratifs.

Malgré cette action publique nationale défailante, la dernière décennie a également été riche, dans nombre de lieux, d'expérimentations innovantes, développées à l'initiative d'acteurs de terrain (des enseignants initiateurs de nouvelles pédagogies notamment dans le domaine du numérique, des collectivités territoriales entreprenantes...). Ainsi, les acteurs sont capables, sur le terrain, d'initiatives souvent audacieuses qui montrent que le système peut fonctionner autrement. Idées, énergies, capacité de mobilisation existent bien mais sont insuffisamment valorisées et demeurent circonscrites à des espaces locaux qui communiquent trop peu.

De cette difficulté à penser la réforme et à généraliser des expériences réussies, il a résulté un décalage croissant entre les enseignants et leur administration d'une part, et entre l'institution scolaire et les évolutions de l'ensemble de la société d'autre part. Comme si l'École s'était repliée sur elle-même sans avancer au même rythme que l'ensemble de la société française, lancée dans un mouvement de mutation rapide.

7. Une École qui peine à entrer dans le XXI^e siècle

Une nouvelle culture

La refondation doit aussi penser l'École dans une dimension prospective. La situation sociale, économique, technologique de notre pays évolue et va évoluer plus rapidement encore dans les décennies à venir. L'École doit donc se transformer en lien avec ces mutations actuelles mais aussi futures.

Depuis deux décennies, ce sont d'abord l'enfant, l'adolescent, le jeune et leur contexte de vie qui ont fortement changé, dessinant de nouvelles opportunités mais aussi des zones de plus grande fragilité qui doivent questionner l'École. Ainsi, l'univers familial est désormais plus fragmenté (diversité accrue des schémas familiaux, augmentation du nombre de divorces et de familles monoparentales) ; les parents sont généralement plus âgés au sein d'un cercle familial plus étroit. La santé des enfants tend à se fragiliser (surcharge pondérale, troubles psychologiques et comportementaux plus fréquents, usage des drogues). Le phénomène de pauvreté infantile s'accroît dans un contexte économique de crise aiguë et touche l'École, y compris à travers des problématiques très prosaïques comme l'accès à la cantine.

Plus généralement, on observe des changements majeurs dans la culture juvénile que l'École peine à analyser. Au respect des normes édictées par les adultes se substitue un modèle de transmission moins vertical. Les jeunes sont désormais devenus plus autonomes en termes de budget, de choix vestimentaires, de choix relationnels, d'équipements et de modes de partage. Si la culture juvénile existe depuis longtemps, jamais les parents et l'École n'en ont été autant exclus. On voit se mettre en place un système de relation à la culture fortement lié à des objectifs de sociabilité et de popularité : les jeunes privilégient des objets culturels supports de possibles interactions entre pairs. Le livre, un des symboles de la culture scolaire, est un des grands perdants de ces pratiques. Il résulte du développement de cette culture juvénile que l'adhésion aux normes culturelles légitimes – notamment celles de l'École – ne l'emporte plus toujours sur le souci de se conformer aux normes et hiérarchies de valeurs propres aux groupes d'appartenance, des pairs notamment.

On voit bien pourtant tout le profit que l'institution scolaire pourrait tirer à s'appuyer sur les nouvelles pratiques des jeunes notamment en termes de capacités de communication entre pairs, de fabrication de solidarités horizontales et donc de collaboration, de maîtrise des nouvelles technologies.

Or, si nos enfants sont bien équipés, leur capacité de lecture dans le monde numérique est tout juste dans la moyenne de l'OCDE. Plus grave, les élèves qui disposent de faibles compétences en compréhension de l'écrit numérique constituent en France un plus gros bataillon que dans les autres pays, ce qui doit nous alerter sur une nouvelle fracture numérique qui s'ajoute à une fracture linguistique particulièrement préjudiciable dans notre monde ouvert et internationalisé.

Une nouvelle société

Le contexte sociologique a changé : les institutions traditionnelles tendent à décliner – l'École, la famille, la religion... – tandis que monte l'individualisme ; le couple autorité/légitimité est remis en question ; la société se fragmente en entités identitaires et une société de la défiance, entre les diverses communautés notamment, progresse. Les modes de participation et d'association traditionnels s'affaissent (recul du militantisme politique, dans une moindre mesure de la vie associative...) mais d'autres formes de collaboration sociale et politique, d'autres formes d'interactions se développent, comme les réseaux sociaux virtuels. D'une façon plus générale, la tension entre, d'un côté, la reconnaissance des singularités et individualités et, de l'autre, la construction du collectif, faiblement auscultée en France, interpelle l'École.

La concertation appelle l'ensemble des acteurs à une réflexion profonde pour mettre l'École en accord, en harmonie avec les mutations de fond qui touchent notre société. Elle veut tracer le chemin de cette nouvelle construction scolaire, c'est-à-dire proposer des réformes concrètes pour les cinq ans à venir et donner de grandes orientations qui irrigueront la réflexion bien au-delà d'un quinquennat. Alors que l'École subit une série de critiques acerbes, paradoxalement elle n'a jamais été un moteur aussi important du changement dans un monde en transition entre deux modèles de société.

Elle doit donc se renouveler et se refonder, autour de valeurs qui lui donnent son sens et entrer dans la modernité, en revisitant les missions et les principes qui la gouvernent et auxquels les Français sont attachés.

DEUXIÈME PARTIE

REFONDER L'ÉCOLE POUR REFONDER LA RÉPUBLIQUE

La concertation a travaillé à l'émergence d'un nouveau modèle éducatif. Ce modèle ne tourne pas le dos à notre passé. S'inscrivant dans la tradition républicaine, les acteurs de la concertation ont réaffirmé que construire une nouvelle École est un projet politique, social, tout autant que pédagogique. Mais il faut rappeler que l'âge d'or éducatif n'a jamais existé. L'École de la III^e République fut aussi celle du séparatisme scolaire et social. Il s'agit donc de réinventer l'École pour dépasser ces limites et l'adapter au XXI^e siècle. Atteindre l'égalité, objectif historiquement au cœur du projet politique scolaire républicain, nécessite ainsi une réflexion renouvelée sur les rapports entre développement des élites et réussite scolaire de tous les enfants. La concertation affirme que c'est en s'attaquant à la difficulté scolaire que l'on fera progresser le niveau général. Ainsi, l'objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur est indissociable d'une réduction drastique des sorties sans qualification. De même, le maintien de la cohésion nationale et la garantie par l'État de l'égalité sur tout le territoire n'implique plus nécessairement, au XXI^e siècle, une centralisation totale et une standardisation excessive de l'éducation. L'École doit fédérer dans son sillage tous les partenaires qui font sa richesse et démultiplient son action sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit, encore et toujours, de fonder un pacte entre l'École et la Nation. L'École, en France, est un lieu d'instruction, de formation intellectuelle et de transmission des valeurs, autant que de préparation à la vie sociale et professionnelle. Cette définition de l'École à la française ne relève pas de l'évidence. C'est même un projet politique qui continue à être singulier au regard d'expériences étrangères, notamment les modèles libéraux, qui privilégient le fonctionnement de quasi-marchés éducatifs valorisant davantage l'individu et son employabilité. À nos yeux, si l'École doit accompagner les mutations socio-économiques, technologiques et institutionnelles, elle doit aussi

sécuriser. Si elle doit laisser une large place aux initiatives et énergies individuelles et locales, elle doit aussi créer du commun.

Réaffirmation des valeurs de l'École républicaine, adaptation de ses missions, enrichissement de la palette de ses acteurs et partenaires, évolution de ses instruments et modernisation de ses pratiques professionnelles sont au cœur de la refondation.

1. Relever les défis du XXI^e siècle

Les élèves qui entrent aujourd'hui à l'école maternelle ont une forte probabilité de connaître le XXI^e siècle. Ils vivront et travailleront dans un monde ouvert et en perpétuelle mutation, un monde qui offrira de formidables et multiples opportunités de mobilités, spatiales, intellectuelles, professionnelles. Mais un monde qui se caractérise aussi par le risque et l'incertitude. Plus que jamais l'École doit former des individus et des citoyens capables de s'insérer socialement et professionnellement dans un univers mouvant. Plus que jamais, elle doit former une génération d'un haut niveau de qualification pour bâtir le modèle de développement social, économique, environnemental de demain.

Pour relever ces défis, l'opposition stérile entre instruction et éducation doit être dépassée. Notre système éducatif doit bien évidemment marcher sur ses deux pieds. Il doit valoriser savoirs et connaissances comme savoir-faire et compétences, et transmettre une culture large, humaniste, scientifique et artistique. La maîtrise de savoirs disciplinaires, dans une nouvelle société de la connaissance, ne peut plus se faire de façon cloisonnée, sans réinterroger les modalités d'appropriation individuelle ou collective des connaissances.

Il nous faut donc à la fois transformer les contenus d'enseignement – leur périmètre, leur structuration, leur hiérarchisation, leur progressivité, leur nature – mais aussi les modalités de leur transmission et leur appropriation.

Le savoir pour construire son avenir

L'École est le lieu privilégié de la transmission des connaissances et des savoirs disciplinaires. Bien sûr, les enfants, les adolescents apprennent et se cultivent hors de ses murs, en famille, avec leurs camarades, devant leur télévision et leur ordinateur. Mais ces acquisitions demeurent parcellaires. C'est à l'École, en classe, que se transmet le socle disciplinaire robuste, solide et structuré à partir duquel se construisent les apprentissages dans leur continuité, leur progressivité et leur rigueur. Ces

savoirs ne sont cependant pas figés. Le contenu, le rapport entre les sciences, évolue en permanence : dans le choix de ce qu'elle enseigne comme dans la manière d'enseigner, l'École doit en tenir compte.

Notre société connaît une accumulation et une diffusion sans précédent des informations et des connaissances. Le caractère continu de la production de savoirs a fait croître de manière exponentielle la somme de ce que chacun peut connaître. Il a aussi pour corollaire une obsolescence rapide de pans entiers de la science. L'évolution n'est pas seulement quantitative : le développement de nouvelles connaissances emprunte désormais le plus souvent à un croisement de disciplines, à la mise en synergie, au dépassement des frontières académiques traditionnelles.

La posture encyclopédiste, qui a tant marqué la culture scolaire française traditionnelle, est, dès lors, dépassée. Tout autant que d'apprendre, l'objectif est désormais d'apprendre à apprendre. Si les disciplines doivent bien rester la colonne verticale des apprentissages, elles doivent aussi, au sein de l'École, entrer en communication. Des pistes concrètes ont à ce titre été dessinées lors de la concertation : dès l'écriture des programmes scolaires, il est nécessaire d'intégrer les démarches croisées de champs disciplinaires multiples ; en classe, il faut amener l'élève à la compréhension de ce qui fonde le dénominateur commun des disciplines, en l'initiant notamment à l'épistémologie et à la démarche scientifique et en multipliant les projets pluridisciplinaires qui permettent d'ausculter une thématique sous différents prismes et d'intégrer la complexité dans le raisonnement. La thématique de l'eau, par exemple, peut être – doit être – envisagée sous ses dimensions physiques, économiques, de géographie humaine, artistique...

De nouveaux registres de connaissances et de savoirs doivent également acquérir leur légitimité à l'École. Alors que de nombreux pays ont intégré à leurs cursus des éléments pratiques, liés au quotidien⁷, la France est restée en retrait et consacre à ces enseignements une place marginale. Les membres de la concertation, notamment dans les ateliers sur la maternelle et l'école primaire, ont insisté sur la nécessité d'intégrer pleinement ces dimensions à la culture scolaire. Plus généralement, c'est l'ensemble des relations entre savoirs, connaissances et actions qui doit être réinterrogé. C'est tout l'intérêt de l'approche par compétences, qui ne saurait être exclusive ni utilitariste, mais qui donne sens aux apprentissages en liant savoir et action, savoir et résolution de problèmes, que ce soit dans le futur cadre professionnel ou dans la vie quotidienne.

⁷ Cf. l'introduction des *life skills* ou des cours d'« éducation à » dans de nombreux pays nordiques et anglo-saxons

Enfin, dans notre monde ouvert, la culture scolaire ne saurait se restreindre aux frontières hexagonales, ni même occidentales. Les dimensions interculturelles, et bien évidemment, les langues – faiblesse structurelle de notre système éducatif – doivent faire l'objet d'une appropriation active.

C'est en prenant acte, en tirant toutes les conséquences de ces évolutions, que le savoir scolaire sera véritablement un savoir émancipateur, qu'il permettra à l'élève, au jeune qu'il est, à l'adulte qu'il va devenir, de s'autonomiser, de faire des choix éclairés et de s'insérer socialement et professionnellement, tout au long de sa vie. Des choix sont dès lors à faire, une sélection de savoirs privilégiés par la société et par l'École nécessairement à opérer. Pour les membres de la concertation, ces choix ne sauraient relever des seuls experts disciplinaires : ils doivent impliquer la représentation nationale, en charge de fixer les grandes orientations, et croiser les regards des spécialistes des mondes scientifiques et scolaires – sans oublier, comme trop souvent, les enseignants – pour leur mise en œuvre.

L'École comme lieu de formation civique et éthique

■ L'École pour instituer le lien civique

L'École laïque a reçu des mains de ses fondateurs la mission de consolider la République, en transmettant ses valeurs et en formant des citoyens. Elle n'est certes pas, comme l'ont rappelé les membres de l'atelier sur la citoyenneté, à proprement parler un espace politique, et encore moins une démocratie, du fait des rapports d'éducation par nature dissymétriques, qui la caractérisent. Mais il s'agit bien d'un espace pré-civique, un lieu où l'on se prépare, activement, à devenir des citoyens. Cette dimension est évidemment prise en compte dans les programmes d'instruction civique, matière qui dispose en France – ce n'est pas le cas partout – d'horaires dédiés et de manuels. L'apprentissage de la citoyenneté ne se résume pas à l'acquisition, nécessaire, de connaissances sur le système politique et institutionnel. Pour « exercer de manière lucide et raisonnée la part de souveraineté qui lui est dévolue »⁸, le citoyen doit avoir appris à s'informer sur des sujets politiques, à juger du point de vue de l'intérêt général, à avoir le souci du bien commun, de la justice et de l'égalité, à argumenter et à débattre, à assumer des responsabilités collectives. Ces compétences civiques s'acquièrent notamment par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative de son établissement. Mais, comme cela a été maintes fois souligné, la mise en situation des élèves doit être accrue, d'une part en redynamisant des structures aujourd'hui peu

⁸ Rapport citoyenneté et vie scolaire

investies (conseil de la vie lycéenne) et d'autre part en développant des projets citoyens, collaboratifs, leur permettant aussi de s'ouvrir à la vie politique et associative extérieure aux établissements.

■ Apprendre à vivre ensemble

Être citoyen, c'est vivre ensemble. Or, l'école française, en son sein comme dans son rapport avec ses partenaires du monde extérieur (collectivités territoriales, associations, entreprises), a encore du mal à gérer les différences de tous ordres : diversités culturelles et religieuses résultant de l'intégration de populations immigrées, bien sûr, mais aussi situations de handicap, normes sociales divergentes, ou encore hétérogénéité des pratiques professionnelles. C'est, trop souvent, davantage sur le mode de la cohabitation conflictuelle que du partage et de l'enrichissement mutuel que se vit à l'École le rapport à l'autre.

Ce problème n'est pas, n'en déplaise aux esprits chagrins, une nouveauté en France. Aux premières heures de la III^e République, l'École ne fut-elle pas confrontée à l'assimilation des cultures régionales, à l'imposition de la langue française à des enfants qui étaient loin de la maîtriser et même de la parler à la maison ? Chaque enfant – mais aussi chaque enseignant – fut sommé d'abandonner sa culture régionale, familiale ou étrangère et sa singularité aux portes des établissements scolaires qui ne toléraient pas l'écart à l'égard de la norme. Qu'on le déplore ou non, cette posture de l'institution scolaire n'est plus envisageable dans la société du XXI^e siècle. Il s'agit désormais de construire, comme l'atelier « citoyenneté et vie scolaire » l'a appelé, un « pluralisme raisonnable », dans le cadre d'un ensemble de valeurs communes, fortes et structurantes, références centrales de la communauté nationale – au premier rang desquelles figure la laïcité. Cette question est d'ailleurs l'objet de la mission sur la morale laïque mise en place par le ministère.

Mais pour que ces valeurs, ces normes communes, soient appropriées par tous, la construction du collectif ne peut être exclusivement fondée sur l'imposition par le haut de normes standardisées. De nouvelles formes de solidarité horizontale interpersonnelle fondées sur l'échange, l'entraide, la coopération, le respect de l'autre doivent être mobilisées pour construire du lien social, éviter les frictions, et amener chacun à se ranger aux références qui fondent le bien commun. Dans l'enceinte de l'École, cela doit notamment se traduire par la multiplication des dispositifs permettant de créer des relations interpersonnelles horizontales entre tous les acteurs de l'École (travail de groupe sur projet chez les élèves, tutorat entre élèves, échanges d'expérience entre enseignants, développement de collaborations entre l'éducation nationale et ses partenaires extérieurs, collectivités territoriales, parents...). C'est par ce type de méthodes, bien davantage que par des

cours magistraux, que l'École peut, par exemple, lutter contre les stéréotypes racistes, sexistes ou homophobes et apprendre aux élèves à refuser tous les types de discrimination.

Une École juste

Le constat de la concertation a été cinglant : pour un pays qui se targue de placer l'égalité au fronton de toutes ses mairies, pour une École qui s'est fondée sur l'égalité de traitement, les résultats ne sont pas à la hauteur. Les inégalités de tous ordres, sociales, territoriales, sexuelles... ont envahi l'école française.

Ce constat impose d'interroger les concepts même de méritocratie et d'égalité des chances. La production des élites s'opère dans notre pays en laissant sur le bord du chemin un nombre bien trop important d'enfants et de jeunes. Or, les systèmes scolaires étrangers nous montrent que le développement d'une élite scolaire et l'attention portée aux plus fragilisés des élèves vont de pair. Permettre à tous les élèves de poursuivre longtemps un cursus scolaire de qualité est le gage de production d'une élite scolaire fournie, une élite issue de la mobilité et non de la reproduction sociale. Lutter contre l'échec scolaire est un impératif de justice sociale, mais c'est aussi un gage d'efficacité, la condition pour mobiliser toutes les forces du pays pour aller de l'avant.

C'est pourquoi nous avons souhaité mettre l'accent sur la scolarité obligatoire – le primaire principalement mais aussi le collège – et plaidons pour un rééquilibrage des ressources vers ces deux niveaux d'enseignement aujourd'hui sous-dotés au regard des moyennes internationales ainsi que vers une éducation prioritaire redéfinie. C'est pourquoi nous insistons également sur la nécessaire rénovation du socle commun et le développement de pédagogies plus individualisées capables d'enrayer l'échec scolaire, de renforcer les compétences des élèves dans la scolarité obligatoire, d'allonger leurs carrières scolaires et, ce faisant, de lutter contre les décrochages. C'est pourquoi, enfin, nous avons proposé une orientation qui n'enferme pas les élèves dans des impasses, mais qui tiennent compte de leurs désirs et de leurs besoins.

Une École bienveillante

Quand l'École est bienveillante envers les élèves – qui sont d'abord des enfants et des adolescents –, quand elle accueille enfants – y compris en situation de handicap –, parents et personnels dans des locaux conviviaux et adaptés, quand elle respecte les rythmes et la santé des enfants et des jeunes en allégeant des journées trop longues et trop peu nombreuses, quand elle prévient la violence et

créé les conditions d'un climat apaisé et serein dans les établissements, elle met toutes les chances de son côté pour faciliter les apprentissages dès les débuts de la scolarité.

Les intervenants de la concertation ont ainsi souligné la nécessité de rénover notre système d'évaluation – qui produit trop souvent de la démotivation et de la mésestime de soi – pour aider les élèves à progresser en développant leur confiance en eux. De même, il est indispensable de repenser la gestion actuelle des conflits et de mettre en œuvre des sanctions pédagogiques et responsabilisantes qui ne conduisent pas à un processus d'éviction du système scolaire. L'École que nous voulons bâtir doit conjuguer bien-être psychologique et qualité des apprentissages pour la réussite de tous.

2. Une véritable politique publique pour l'École

Des partenaires diversifiés

L'École est un service public national. Tous les acteurs de la concertation ont insisté pour affirmer le rôle central de l'État, garant de l'égalité sur tout le territoire. Il a aussi beaucoup été dit que l'École était l'affaire de tous, qu'il fallait ancrer l'École de demain dans son territoire et l'appuyer sur ses partenaires. Parents, collectivités, associations, monde du travail..., tous ont quelque chose à apporter – expertise, financements, connaissances poussées des contextes locaux, connaissance intime de l'enfant – pour contribuer à bâtir une véritable co-éducation. Les parents ont toute leur place à l'École, qui doit s'ouvrir à eux – en particulier à ceux qui sont le plus éloignés de l'institution scolaire – et sans doute leur reconnaître davantage de responsabilité dans les parcours et l'orientation de leurs enfants.

Les collectivités sont, par leurs compétences mêmes, des partenaires évidents de l'École. Mais parce que les compétences se chevauchent, parce que les régulations comme les rôles des uns et des autres sont souvent mal définis, que les péréquations garantissant l'égalité demeurent insuffisantes, la défiance s'est parfois installée. Afin que ne se creusent pas davantage des inégalités territoriales déjà excessives, de nouvelles formes de régulations nationales doivent voir le jour pour accompagner une autonomie croissante des acteurs (cahiers des charges nationaux, mise en place d'un dispositif de péréquation permettant d'entretenir un réseau d'écoles de qualité sur tout le territoire, inscription dans la loi des modalités de collaborations locales...). À ce titre, la concertation a inscrit sa réflexion dans le cadre du nouvel acte de la décentralisation. De nouveaux transferts sont préparés

concernant le service public d'orientation et les régions se sont vues octroyer une responsabilité directe dans l'évolution de la carte des formations professionnelles⁹ sur laquelle il faut capitaliser.

Rénover l'action publique en éducation : des outils moins prescriptifs et plus efficaces

Les réformes en matière éducative, on le sait, sont souvent dévoyées – quand elles sont, ce qui n'est pas toujours le cas, appliquées. Ces échecs s'expliquent en partie par le choix des instruments d'intervention publique mobilisés – trop directifs, prenant insuffisamment en compte les besoins locaux – et, en partie, par une absence de suivi garantissant leur mise en œuvre.

Les réformes doivent être désormais mieux préparées, selon un processus participatif, associant les acteurs de terrain, personnels comme institutionnels. Il a été notamment demandé que la conception des programmes scolaires prenne en compte l'avis des enseignants ou que la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales fasse davantage usage d'instruments souples et collaboratifs comme les cahiers des charges développés conjointement par tous les acteurs concernés et qui seraient particulièrement adaptés pour l'équipement des écoles ou l'application de la réforme sur les rythmes scolaires.

L'éducation nationale doit également se donner les moyens d'expérimenter et d'évaluer – d'expérimenter pour évaluer – bien davantage qu'elle ne le fait aujourd'hui. En amont, des expérimentations menées à grande échelle peuvent en effet servir à mieux comprendre, avant toute généralisation, les possibles effets d'une réforme. Ainsi, si nous recommandons de donner davantage de liberté aux familles dans l'orientation en fin de 3^e, nous savons que nous ne sommes pas capables, aujourd'hui, d'en mesurer toutes les conséquences : c'est exactement le type de mesure qui pourrait faire l'objet d'une expérimentation. En aval, les réformes doivent faire l'objet d'un suivi approfondi par les corps d'inspection dont le rôle, a souligné la concertation, doit être tout autant d'accompagner les évolutions auprès des enseignants et des établissements que de les évaluer.

Plus généralement, nous souhaitons la mise en place d'une politique d'évaluation qui soit cohérente, légitime scientifiquement et participative. Pour cela, la création d'une instance indépendante qui coordonnerait cette politique d'évaluation, garantirait sa qualité scientifique et en diffuserait les résultats s'impose.

⁹ Formations en lycée professionnel et apprentissage

Refonder par la pédagogie

L'éducation nationale bénéficiera dans les prochaines années de la création de 60 000 postes. Un usage qualitatif de ceux-ci est impératif pour que ces moyens supplémentaires profitent aux apprentissages des élèves. Qualitatif dans leur répartition comme dans leur utilisation.

Ainsi, la refondation sera pédagogique ou ne sera pas. Dans tous les ateliers, sur tous les sujets ou presque, la volonté de faire entrer les pratiques innovantes dans les classes a été maintes fois exprimée. Or, malgré de nombreuses expériences pionnières, malgré l'investissement et l'imagination de très nombreux personnels de direction et d'enseignants, l'École est restée dans l'ensemble fidèle à une pédagogie frontale traditionnelle : un maître face à un groupe d'élèves suivant le programme au même rythme. Pourtant, les résultats de ces expériences, les exemples étrangers comme les enseignements de la recherche nous montrent que d'autres pédagogies – les petits groupes, le tutorat, les projets – sont plus efficaces, en particulier, face à la difficulté scolaire.

C'est particulièrement en primaire, dans les premières années, que ces pédagogies devraient être déployées pour aider les élèves à entrer dans les apprentissages et consolider les premiers pas dans la lecture. C'est en primaire également que doivent être, en priorité mais sans exclusive, renforcés les usages pédagogiques du numérique qui n'en sont encore qu'à leurs balbutiements.

Nouvelles pédagogies, numérique : voilà deux exemples qui témoignent à eux seuls du caractère crucial de la reconstruction d'une formation des enseignants de qualité. Une formation qui fera toute sa place à la dimension professionnalisante, aux côtés des savoirs académiques indispensables. La matière et la manière. Enseigner est un métier exigeant, un métier qui s'apprend. Ajoutons qu'il faut permettre à davantage de jeunes, à des jeunes d'une plus grande diversité sociale de l'apprendre, et c'est un des objectifs des pré-recrutements que nous préconisons.

Vous trouverez ci-après les propositions que nous vous faisons pour faire entrer la refondation dans les classes et dans les esprits.

TROISIÈME PARTIE

VERS L'ÉCOLE DU FUTUR

L'École doit viser la réussite scolaire pour tous. Il lui faut pour cela placer l'élève, l'enfant, l'adolescent et son bien-être au cœur de ses préoccupations. Il lui faut aussi pouvoir s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus, et sur un système éducatif à la fois efficace et juste.

1. La réussite scolaire pour tous

Refonder, c'est changer dans chaque école, dans chaque établissement, dans chaque classe, le quotidien de l'élève : modalités d'apprentissage, rythmes, évaluation, doivent être au service de la réussite et de l'épanouissement de tous.

La concertation a confirmé la nécessité de privilégier enfin la scolarité obligatoire – l'école primaire et le collège – pour transmettre les apprentissages fondamentaux et combattre l'échec scolaire à sa source à travers une pédagogie de la mise en confiance. Le lycée est mieux doté en France que dans la plupart des pays comparables. Cette situation a été préjudiciable aux débuts de la scolarité.

La priorité à l'école primaire

→ Affecter en priorité les moyens supplémentaires en personnels qui vont être créés dans les écoles maternelles et primaires en ciblant d'abord les territoires en difficulté.

■ Redonner du sens à l'école maternelle

La mission de l'école maternelle, qui est d'accompagner les débuts de l'enfant à l'École, fait d'elle une structure spécifique. L'école maternelle doit être clairement identifiée et centrée sur les

apprentissages premiers, et notamment le langage oral, grâce à une rénovation de ses objectifs d'enseignement et à des approches pédagogiques adaptées. Elle doit être préservée de la pression de l'évaluation. Comme cela a été souligné dans un atelier, la confiance ne peut s'installer dans un contexte de mise en échec. Parce que la scolarisation précoce, dans ces conditions, contribue fortement à l'amélioration des trajectoires des élèves des milieux défavorisés, elle doit être largement développée.

- ➔ Conforter l'identité de l'école maternelle en redéfinissant son rôle et ses missions, en réunissant en un seul cycle petite, moyenne et grande sections et en assurant une formation spécifique à tous les personnels qui y interviennent.
- ➔ Développer la scolarisation à partir de deux ans, dans des conditions adaptées aux enfants et à leurs besoins psychologiques et physiologiques, en commençant dès la rentrée 2013 dans les territoires en difficulté.

■ **École élémentaire : une pédagogie renouvelée au service des apprentissages fondamentaux**

Pour être en mesure de transmettre les premiers éléments d'une culture commune faite des savoirs fondamentaux, des compétences et des valeurs indispensables à une poursuite d'études réussie, l'école élémentaire doit repenser ses programmes jugés trop lourds, faire évoluer ses pédagogies, prévenir les difficultés et les traiter en apportant à chaque élève une réponse adaptée à des besoins clairement identifiés.

- ➔ Affecter plus de maîtres que de classes pour permettre aux équipes pédagogiques de travailler autrement et mieux, en développant le travail en commun, en apportant, dans la classe, un accompagnement personnalisé aux élèves qui en ont besoin et en facilitant l'engagement des familles dans le projet de réussite scolaire de leurs enfants. Cette mesure doit concerner en priorité les territoires en difficulté, bénéficier d'abord aux premiers niveaux d'enseignement – CP-CE1 – et être généralisée progressivement.
- ➔ Intégrer l'aide personnalisée dans le temps scolaire et organiser l'accompagnement du travail personnel à l'école même, dans le cadre d'une réforme des rythmes. Ceci signifie la suppression effective des devoirs à la maison.

- ➔ L'enseignement d'une langue étrangère doit être abordé dès le cours préparatoire. Il doit être assuré par des maîtres qualifiés, en utilisant les technologies modernes disponibles et avec pour objectif privilégié la maîtrise orale de la langue.

Un collège repositionné

Pour gérer l'hétérogénéité scolaire, le collège unique, devenu au cours des années largement une fiction, doit assumer la continuité avec l'école primaire. Il faut en finir avec la multiplication des systèmes optionnels et la ségrégation croissante entre collèges afin de construire une réelle mixité scolaire, bénéfique pour la réussite de tous. Les objectifs du collège doivent clairement s'inscrire dans la double logique du socle commun de la scolarité obligatoire et de la poursuite d'études dans le second cycle. Il doit préparer à toutes les voies du lycée, grâce à une pédagogie renouvelée et une attention portée au développement de l'enfant, en mariant cadrage national fort (contenu des programmes, horaires disciplinaires, formes de certification, référentiels de formation initiale des personnels...) et souplesse dans la mise en œuvre pédagogique. Il doit, enfin, se soucier du développement des enfants et adolescents qui lui sont confiés.

■ Fluidifier la transition école-collège

Dans le cadre de la mise en œuvre du socle, il convient d'articuler les enseignements du collège avec ceux de l'école élémentaire et de fluidifier la transition école-collège. La marche est haute pour certains enfants : il faut les aider à la franchir. Au-delà du simple renforcement des liens déjà institutionnalisés entre maîtres de CM2 et enseignants de 6^e, d'autres mesures sont nécessaires, comme par exemple une redéfinition des cycles pouvant être situés sur les deux niveaux d'enseignement.

- ➔ Pour passer de manière progressive du maître unique aux professeurs spécialisés, organiser un enseignement regroupé en champs disciplinaires à la fin de l'école primaire et au début de la scolarité au collège.
- ➔ Faciliter les collaborations pédagogiques et les concertations communes (projets communs, services partagés...), notamment par l'expérimentation de l'association d'un collège et des écoles de son secteur.

■ Un collège où l'on apprend autrement

- ➔ Dans le cadre de classes hétérogènes, multiplier et diversifier les supports, les approches et les méthodes pédagogiques, en vue de l'acquisition, par tous, du socle commun (suivi des élèves en petits groupes, tutorat, pédagogie du projet, pédagogie coopérative...).
- ➔ Moduler les emplois du temps en fonction du projet pédagogique, car des plages horaires longues sont plus pertinentes pour certaines activités. Ne plus avoir pour seul modèle d'organisation la séquence unique d'une heure, envisager des emplois du temps plus souples et évolutifs.
- ➔ Donner à tous les élèves de collège – et non sous une forme optionnelle – une culture économique, sociale et professionnelle qui leur permette de découvrir le champ des possibles et de construire leur avenir professionnel, en l'inscrivant obligatoirement dans l'emploi du temps.

Un nouveau socle commun

Malgré les difficultés rencontrées dans la conception et la mise en œuvre du socle commun, un consensus a émergé sur la nécessité de définir un ensemble de compétences et de connaissances obligatoires pour tous. Ce socle commun doit être le principe organisateur de l'enseignement obligatoire à condition de ne pas être conçu comme un savoir minimum. Il est cependant essentiel de faire évoluer les programmes pour qu'ils soient en cohérence avec le socle et de valider à l'issue de la scolarité obligatoire la réalité des acquis des élèves. Cela nécessite de réformer le diplôme national du brevet pour prendre en compte le socle.

- ➔ Réaffirmer la nécessité d'un programme obligatoire de culture et de compétences communes qui constitue l'engagement de la Nation à l'égard de tous ses citoyens et organiser les programmes d'enseignement pour atteindre les objectifs de celui-ci.
- ➔ Pratiquer, plutôt qu'une notation-sanction, une évaluation positive simple et lisible, valorisant les progrès, compréhensible par les familles, notamment en réformant le livret personnel de compétences (LPC) actuel. Diversifier les modalités de l'évaluation (évaluation de groupes, de projets, auto-évaluation).
- ➔ Remplacer progressivement le redoublement, coûteux et inefficace, par d'autres modes de remédiation assurant une progression plus homogène des classes.

Le lycée de la réussite

La concertation n'a pas fait émerger de consensus sur la structuration du second cycle en voies de formation. Si certains souhaitent le maintien des trois voies actuelles : une voie générale, une voie technologique, une voie professionnelle, d'autres plus nombreux, se prononcent en faveur de deux voies à l'issue de la classe de 3^e : l'une professionnelle, avec une finalité d'insertion sur le marché du travail (sans fermer la possibilité de poursuite d'études), l'autre générale et technologique avec une finalité de poursuite d'études. D'autres encore, souhaitent un lycée unifié qui puisse cependant diversifier les parcours. La question du baccalauréat et de ses épreuves a été très peu évoquée. Les propositions ci-dessous s'inscrivent donc dans le cadre actuel.

■ Un enseignement professionnel valorisé

Valoriser l'enseignement professionnel, c'est le replacer au cœur de l'École en tant que porteur d'ambitions éducatives, sociales, économiques, et non le réduire à un lieu destiné à réguler l'ensemble du dispositif. En ces temps de crise où le pays doit reconstruire et faire vivre son tissu industriel, la valorisation de l'enseignement professionnel est d'autant plus nécessaire. La récente réforme de la voie professionnelle, qui a coïncidé avec une réduction des postes et des moyens de formation, a pu générer des tensions. Elle n'est cependant pas remise en cause dans ses fondements. La volonté exprimée par la concertation est de donner à la réforme un second souffle en recherchant des améliorations, de la cohérence et du sens afin de faire de la voie professionnelle une voie choisie pour tous les élèves et non une voie par défaut comme cela se révèle être actuellement le cas pour certains. L'enseignement professionnel sera valorisé s'il est en mesure de proposer des parcours de réussite différenciés, variés et personnalisés, depuis le CAP jusqu'aux formations post-baccalauréat en passant par le baccalauréat professionnel. Rappelons que l'objectif de réduction des sorties sans diplôme conduit à faire du CAP le premier diplôme de sortie. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'enseignement professionnel, qu'il soit en milieu scolaire ou en apprentissage, doit assurer à chaque jeune une formation qualifiante reconnue par un diplôme. Pour donner à un public hétérogène une véritable chance de réussite, une complémentarité est nécessaire entre ces deux types de formation.

➔ Favoriser l'individualisation des parcours :

- Proposer, parallèlement à la seconde professionnelle spécialisée, une seconde professionnelle de détermination qui permettra aux élèves de découvrir plusieurs spécialités avant d'arrêter leur projet d'orientation.

- Reconnaître à l'élève un droit à la réorientation en réorganisant des passerelles et en mettant en place un véritable accompagnement individualisé
 - Organiser la modularité des enseignements conduisant au baccalauréat professionnel
- ➔ Reconnaître la complémentarité entre les formations en apprentissage et les formations professionnelles sous statut scolaire. Développer au sein des lycées professionnels les formations en apprentissage.
- ➔ Mettre en place, dans le cadre du récent accord entre l'État et l'Association des régions de France, une carte des formations professionnelles pilotée par la région, adaptée aux enjeux du développement économique et de l'emploi considérés tant du point de vue national que régional :
- Les régions prépareront annuellement le projet d'évolution de la carte des formations professionnelles délivrées par les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis (CFA)
 - Pour les formations professionnelles sous responsabilité du ministère de l'éducation nationale, il appartiendra au recteur d'indiquer, dans le cadre d'un dialogue stratégique, celles des évolutions proposées par la région que les moyens d'enseignement dont il dispose permettront de prendre en compte

■ Le développement du lycée d'enseignement général et technologique

La majorité des participants à la concertation n'a pas souhaité remettre en cause la réforme en cours dans les voies générales et technologiques. Après de nombreux changements qui ont parfois entraîné une déstabilisation des équipes, une évolution à moyen terme, par les pratiques, l'expérimentation et la formation est privilégiée. S'il convient, à plus long terme, d'envisager des parcours plus flexibles, qui atténueraient la rigidité et la hiérarchisation actuelles des séries (« dominantes » majeures et mineures, suppression du redoublement et mise en place de « crédits »...), les lycéens doivent pouvoir bénéficier dès à présent de pratiques pédagogiques innovantes, du respect de leurs rythmes et être accompagnés pour une poursuite d'études choisie et réussie.

- ➔ Aller vers un allègement et une globalisation partielle et encadrée des horaires d'enseignement du lycée pour améliorer la qualité des apprentissages.

- ➔ Resserrer les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans la perspective d'un continuum bac-3/bac+3, pour permettre à tous les bacheliers, généraux et technologiques, de réussir dans l'enseignement supérieur :
 - Par la pédagogie : projets interdisciplinaires qui initient les élèves au travail collectif et à l'autonomie (relance des TPE...)
 - Par l'orientation : généraliser l'accompagnement au lycée des élèves de terminale dans la mise en œuvre du dispositif « admission post-bac » (APB)

Un système éducatif mobilisé contre le décrochage

La lutte effective contre le décrochage est un impératif. De nombreux jeunes en situation d'échec peuvent retrouver confiance dès lors qu'ils sont placés dans une situation où ils peuvent être actifs et créatifs. Parce que le « raccrochage » est un processus aléatoire et coûteux, il faut agir pédagogiquement en amont pour repérer et prévenir. Parce que le décrochage a de multiples causes et de multiples traductions, il doit mobiliser des acteurs aux compétences plurielles et aux responsabilités clairement identifiées (État, collectivités, établissements, mission générale d'insertion, chambres consulaires, entreprises, associations...). Parce que le décrocheur est avant tout un décroché, il convient de systématiser l'accompagnement personnalisé auprès des jeunes repérés et offrir des parcours diversifiés adaptés aux goûts et aux aptitudes de chacun, à travers, par exemple, la modularisation des enseignements et la capitalisation des acquis.

- ➔ Mettre en place systématiquement un référent dans les collèges et les lycées professionnels à fort taux de décrochage ; ce référent serait responsable de la prévention de décrochage, des signalements d'élèves qui sortent du système notamment auprès des missions locales, des relations avec les parents des élèves concernés et, le cas échéant, de l'aide au retour des décrocheurs dans les établissements.
- ➔ Responsabiliser l'ensemble de l'équipe éducative, notamment les enseignants, dans la lutte contre l'absentéisme qui est souvent le premier symptôme et la première étape du décrochage (tutorat, formation, mise à disposition d'outils professionnels...).
- ➔ Faire passer de 16 à 18 ans l'obligation de ne laisser aucun jeune sans solution.
- ➔ Garantir un droit d'accès à la qualification et un « droit au retour » effectif pour tous ceux qui ont interrompu leurs études sans diplôme, en mettant en place, aux côtés des initiatives type micro-

lycées, lycées autogérés, établissements de la deuxième chance, ateliers et classes relais, des dispositifs renouvelés au sein même des établissements scolaires et des CFA.

Une École qui aide chaque élève à trouver sa voie : un service public de l'orientation

L'orientation des élèves est une mission essentielle de l'École. Ses deux dimensions, l'information et le conseil d'une part, la décision d'affectation dans telle ou telle formation d'autre part, doivent évoluer pour passer d'une orientation trop souvent subie, fortement corrélée aux origines sociales, à une orientation choisie. Cela implique une préparation tout au long de la scolarité, mais aussi une simplification des structures, dont la complexité pénalise les familles qui n'ont pas accès aux codes de l'institution. Parce que la massification de l'accès aux formations secondaires n'a pas généré une réelle démocratisation, une action doit également être menée contre la persistance de stéréotypes discriminants et de comportements d'autocensure sociaux et de genre qui limitent les horizons des filles et des garçons. Un pilotage national et une clarification des responsabilités des acteurs sont dès lors indispensables.

- ➔ Dans le cadre du socle commun, mettre en place dès le collège une démarche éducative de construction et d'appropriation de l'orientation assurée par les personnels de l'éducation nationale sous l'autorité du chef d'établissement.
- ➔ Associer davantage les parents aux choix d'orientation et prévoir systématiquement un dialogue et une médiation en cas de désaccord. Il convient à ce titre d'expérimenter la possibilité de laisser aux parents le « dernier mot » en matière d'orientation en fin de seconde (voire en fin de 3^e) et sur le redoublement à tous les niveaux de la scolarité.
- ➔ Instituer un service public régional de l'orientation pour mettre en réseau les différents dispositifs existants et répondre ainsi plus efficacement aux besoins des différents publics jeunes ou adultes au sein des territoires.

Une éducation culturelle, artistique et scientifique pour tous

L'engagement de l'État, garant de l'égalité, est indispensable au plus haut niveau pour refonder une éducation culturelle, artistique et scientifique qui non seulement prenne toute sa place au sein des enseignements dispensés mais qui permette également à chaque élève de profiter d'un parcours riche, équilibré et cohérent en ce domaine, notamment tout au long de la scolarité obligatoire.

L'éducation culturelle participe en effet d'une École qui encourage, qui valorise les réussites, qui contribue à l'estime de soi et qui construit de la confiance ; une École du jeu et du plaisir ; une École de la diversité des situations d'apprentissage et des émotions esthétiques.

- ➔ Prendre pleinement en compte la dimension culturelle dans chaque programme d'enseignement et dans le socle commun. Redéfinir en conséquence la place et le contenu de l'enseignement de l'histoire des arts. Éviter les notations chiffrées au profit d'une valorisation des travaux et des projets.
- ➔ Rendre possible des regroupements d'horaires pour offrir des plages plus longues d'éducation culturelle et de mise en œuvre de projets à l'initiative des équipes dans le cadre d'une coopération entre écoles et collègues.
- ➔ Affirmer le caractère complémentaire de l'éducation culturelle assurée par les enseignants dans le cadre des programmes avec le travail des partenaires intervenant dans et autour de l'École. Mettre en place une « charte nationale » de l'intervention en milieu scolaire.

2. Les élèves au cœur de la refondation

La refondation doit toucher la vie quotidienne de l'élève. Si elle est affaire de moyens, de réformes structurelles, elle doit aussi améliorer dans chaque établissement, dans chaque classe, le bien-être, les modalités d'apprentissage et les rythmes scolaires des élèves.

Rénover l'espace éducatif

L'École n'est pas seulement un lieu de cours mais aussi un lieu de vie. Elle doit donc être attentive à la qualité de l'accueil. Architecture et ergonomie doivent contribuer à rendre le cadre accueillant et propice aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et de détente.

- ➔ Prévoir un cahier des charges évolutif État/collectivités pour adapter les locaux et équipements aux besoins d'une École ancrée dans la société du XXI^e siècle et garantir une plus grande égalité entre les territoires.
- ➔ Mieux penser les espaces pédagogiques et éducatifs : par exemple, réserver une salle de référence à chaque division de 6^e et de 5^e, prêter une attention particulière à l'équipement et à

l'aménagement des salles ainsi qu'aux bibliothèques des écoles et aux centres de documentation et d'information des établissements, qui sont des lieux privilégiés où l'élève peut faire l'apprentissage du plaisir d'apprendre et de l'autonomie et qui doivent être ouverts toute la journée.

- Prévoir des lieux dédiés à l'accueil des parents et créer les conditions matérielles adéquates permettant aux enseignants de passer davantage de temps dans les établissements.
- Ouvrir l'École sur l'extérieur. Au cœur de la cité, elle doit être un service public au service du public. Les moyens mis en place par les collectivités (salles de réunion, équipements informatiques, centres documentaires, équipements sportifs) doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre.
- Développer les internats, notamment en collège et en lycée professionnel où ils font souvent défaut, et en faire, partout, de véritables lieux de réussite sur la base de projets éducatifs.

Des rythmes éducatifs adaptés et respectueux des besoins des enfants

Modifier les rythmes éducatifs doit conduire à interroger les pratiques pédagogiques et à modifier les programmes d'enseignement. La réorganisation du temps scolaire doit être le moyen de renforcer l'égalité d'accès de tous les jeunes aux activités éducatives, citoyennes, culturelles ou sportives. La réforme des rythmes éducatifs doit s'inscrire dans un cadre réglementaire national pour la définition du calendrier des congés, l'organisation du temps de la semaine et de la journée, les réalités locales des outre-mer devant être prises en compte. Si la durée dévolue au temps scolaire doit être décidée nationalement, il semble pertinent que l'organisation du temps périscolaire complémentaire fasse l'objet d'une décision locale concertée (à l'initiative des communes, des communautés de communes ou des départements).

■ La journée, la semaine, l'année

- En primaire, le nombre d'heures de cours ne doit pas excéder 5h par jour. La journée doit obligatoirement prévoir une pause méridienne d'1h30 minimum. Au collège, le nombre d'heures de cours par jour doit être limité à 5h en 6^e et en 5^e, puis à 6h en 4^e et en 3^e. En primaire et durant les deux premières années du collège, tous les enfants doivent être accueillis au moins jusqu'à 16h30, voire 17h. Au-delà des horaires d'enseignement, la journée doit comprendre,

d'une part, une aide au travail personnel et, d'autre part, des activités culturelles, artistiques et sportives.

- ➔ Augmenter à l'école primaire le nombre de jours de classe, par la mise en place d'une semaine de quatre jours et demi. La demi-journée supplémentaire serait le mercredi, avec possibilité de dérogations au niveau des communes.
- ➔ Peut être également envisagé d'allonger d'une à deux semaines la durée de l'année scolaire. Il conviendrait également, pour respecter l'alternance sept semaines de cours / deux semaines de vacances, d'envisager soit la suppression du zonage de certaines petites vacances soit le zonage de toutes les vacances.
- ➔ Au collège et au lycée, reconquérir le mois de juin, en réformant les procédures d'orientation et de passage des examens de manière à pouvoir retarder les conseils de classe à la fin du mois de juin.

■ La mise en œuvre

- ➔ Inscrire dans la loi les projets éducatifs locaux (PEL) et impliquer les ministères concernés dans leur mise en œuvre. Définir un cahier des charges national sur la base des expérimentations menées par de nombreuses collectivités.
- ➔ Accompagner financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme par la mise en place d'un fonds de compensation destiné à assurer l'égalité territoriale, dans le cadre d'une approche interministérielle.

Une École inclusive pour la réussite des élèves en situation de handicap

La scolarisation des jeunes en situation de handicap a progressé depuis la loi du 11 février 2005. Cette augmentation résulte à la fois de la scolarisation d'élèves qui, jusque-là, n'étaient pas admis dans les structures ordinaires et de l'extension de la notion même de handicap.

Il s'agit désormais d'améliorer l'accueil, de renforcer l'accompagnement, de mieux former les acteurs et d'encourager la pratique du partenariat.

- ➔ Respecter les engagements pris devant la Nation par la loi de 2005, par la mise en place des conditions d'accueil, tout particulièrement l'accessibilité des locaux, l'adaptation des matériels pédagogiques, l'utilisation d'outils numériques et l'équipement des infirmeries. Mieux aménager les épreuves d'examen pour les adapter à la diversité des situations.
- ➔ Améliorer le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève en définissant clairement, en étroite association avec les parents, les conditions de scolarisation.
- ➔ Doter les personnels auxiliaires de vie scolaire et emplois vie scolaire d'une formation préalable à leur prise de fonction, d'un statut et d'un cadre professionnel stable, en distinguant accompagnement scolaire (aide à l'élève dans son travail scolaire) et accompagnement de vie (aide liée à la nature même du handicap).
- ➔ Rendre obligatoire, dans la formation initiale et continue de tous les personnels de l'éducation nationale, un module sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La santé des élèves

La politique de santé à l'École contribue à la réussite et au bien-être de tous les élèves. Une politique de santé scolaire doit viser à la fois l'amélioration du suivi de la santé des élèves et le développement d'une véritable éducation à la santé pour les amener à adopter des comportements responsables, pour eux-mêmes et pour autrui, et respectueux de l'environnement. Or aujourd'hui, en raison d'un manque structurel de personnels médicaux et de santé, l'École peine à remplir ses missions (bilan à six ans, dépistage...). Les situations sont en outre très différentes d'une école ou d'un établissement à l'autre, et les disparités territoriales sont marquées.

- ➔ Renforcer la mission de dépistage et de suivi de la santé et renforcer la collaboration des services de l'éducation nationale avec ceux existant sur le territoire (PMI...).
- ➔ Assurer de bonnes conditions d'hygiène notamment dans les locaux sanitaires. Veiller aux conditions d'accueil dans les locaux de restauration. Mettre à profit les nouvelles technologies et les pratiques pédagogiques pour diminuer sensiblement le poids des cartables.
- ➔ Garantir aux familles en grande précarité l'accès à la restauration scolaire par l'apport d'une aide financière.

- ➔ Promouvoir l'éducation à la santé en l'intégrant aux programmes scolaires et en redynamisant dans les établissements du second degré, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Appliquer les textes qui prévoient l'obligation d'une éducation à la sexualité.

La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté : pour un climat apaisé

Le climat scolaire est un facteur déterminant pour la réussite des élèves et la prévention des phénomènes de violence scolaire. C'est pourquoi l'École doit y être particulièrement attentive en appréhendant l'élève dans la globalité : celui-ci est à la fois un enfant à instruire, un citoyen à éduquer, un travailleur à former. Les compétences sociales et civiques doivent pleinement trouver leur place dans le socle commun – davantage que dans une note de vie scolaire qui a perdu tout son sens. Les règles de la vie scolaire doivent contribuer à l'éducation à la citoyenneté, dans le cadre d'un parcours civique commençant dès l'école primaire.

- ➔ Faire systématiquement du projet de vie scolaire une dimension constitutive du projet d'école ou d'établissement pour que les règles de vie interne des établissements soient pleinement appropriées et partagées par tous.
- ➔ Rédiger le règlement intérieur qui définit les droits et obligations de tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, personnels, parents) à partir d'une charte nationale rappelant les grands principes républicains et des règles déontologiques partagées.
- ➔ Intégrer systématiquement au règlement intérieur le rappel et l'explication du principe de laïcité et des règles en découlant, ainsi que le refus des discriminations, la lutte contre les stéréotypes liés au genre et l'égalité filles-garçons.
- ➔ Assurer la sécurité et la prévention de la violence par le renforcement et la stabilisation de la présence d'adultes en nombre suffisant et formés dans les établissements (enseignants, personnels de vie scolaire, assistant de prévention et de sécurité...).
- ➔ Réaffirmer la vocation pédagogique et éducative des sanctions, en supprimant notamment la procédure d'automatisme et en privilégiant, autant que possible, des mesures de réparation et de responsabilisation. S'assurer que l'exclusion n'intervienne qu'en dernier recours et qu'elle soit accompagnée d'une prise en charge dans l'établissement ou dans une structure extérieure.

- ➔ Renforcer le rôle des instances représentatives que représentent les conseils de la vie lycéenne et en expérimentant, au collège, la mise en place de conseils de la vie collégienne. Faire de l'heure de vie de classe, au collège comme au lycée, un véritable conseil de vie de classe.
- ➔ Développer des projets citoyens permettant l'acquisition de compétences civiques.

3. Des personnels formés et reconnus

Un métier qui s'apprend

La concertation a fait apparaître plusieurs éléments de consensus. L'intégration de la formation des maîtres à l'université est désormais acquise. Le niveau de recrutement au master est également accepté. Il doit cependant être accompagné d'un pré-recrutement au niveau licence pour aider les étudiants modestes à s'engager dans cette carrière. Les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) doivent être des composantes de l'université, ce qui implique un nécessaire équilibre entre cadrage national et autonomie. La formation initiale des enseignants doit marcher sur ses deux jambes : académique et pédagogique. Sa vocation professionnalisante doit être affirmée. La formation des personnels doit, en outre, être pensée comme un processus continu tout au long de la carrière, de la formation initiale intégrant le concours à la formation continue, en passant par l'accompagnement dans l'entrée progressive dans le métier.

- ➔ Former l'ensemble des personnels au sein de la même structure (l'ESPE), avec une part de curriculum commun : principes de l'École républicaine et laïcité, éthique professionnelle, mécanismes et difficultés d'apprentissage, connaissance de l'École et du système éducatif, des territoires et des partenaires, rôles des collectivités, relations éducation/emploi, lutte contre les stéréotypes liés aux genres... Pour les professeurs, intégrer à la formation un enseignement de sciences humaines et sociales.
- ➔ Reconnaître la diversité des métiers (école maternelle, école élémentaire, collège, lycée...), donc des exigences et des cursus au sein des formations. Prendre en compte les exigences spécifiques de la formation des professeurs de l'enseignement professionnel.
- ➔ Faire toute leur place à des praticiens en activité (professeurs du primaire et du secondaire mais aussi inspecteurs, chefs d'établissement, associations...) aux côtés des universitaires dans les équipes de formateurs des ESPE.

- ➔ Assurer la simultanéité de la formation académique et professionnelle, dès la licence. Mettre le principe de l'alternance au cœur de la formation des personnels.
- ➔ Renforcer les liens entre formation et recherche.
- ➔ S'attacher à ce que le concours de recrutement, où qu'il se situe, permette d'identifier, au-delà de la mesure des compétences disciplinaires, la motivation, les qualités nécessaires au métier ainsi que les premiers éléments d'une professionnalisation.
- ➔ Rendre effective l'obligation de formation continue pour tous les enseignants, ce qui implique une obligation pour l'État de la mettre en œuvre.

Un métier qui s'exerce

- ➔ Reconnaître la dimension collective du métier (travail en équipe, échanges sur les pratiques, partenariat avec les parents ou les divers acteurs territoriaux, innovation) par des temps institutionnels dédiés et une formation adéquate.
- ➔ Rompre avec la rigidité des emplois du temps hebdomadaires en se donnant la possibilité de globaliser un certain nombre d'heures, dans une fourchette précise et négociée, pour faire évoluer les pédagogies, permettre le travail inter et pluridisciplinaire.
- ➔ Mettre en œuvre une véritable politique de ressources humaines (individualisation de la gestion et du suivi des personnels, développement de la médecine de prévention, protection juridique...).
- ➔ Développer la notion de parcours professionnel et concevoir des « carrières » diversifiées : les enseignants doivent pouvoir accéder non seulement à d'autres niveaux d'enseignement mais aussi à d'autres types d'activité et de responsabilité. Un continuum de carrière permettant une mobilité et une diversification de l'expérience devrait ainsi être rendu possible (information, bilans de compétences, complément de formation, évolutions réglementaires sont nécessaires).

Un métier qui s'évalue

La nécessité institutionnelle de l'obligation faite aux fonctionnaires de rendre compte de leur activité n'a évidemment pas été remise en cause par la concertation. En revanche, le système actuel n'est pas jugé satisfaisant : notation administrative à bout de souffle, critères d'évaluation contestés,

évaluation pédagogique réduite à un contrôle de conformité... La concertation propose de revoir la nature et la finalité de l'évaluation des personnels.

- ➔ Retrouver un équilibre et une clarification des rôles entre les deux évaluateurs (chef d'établissement et inspecteur) tout en réaffirmant la double fonction de l'évaluation : le contrôle et le conseil. L'évaluation doit être d'abord un outil pour accompagner les trajectoires professionnelles en termes de missions exercées et de besoins de formation.
- ➔ Faire de l'évaluation un processus qui s'inscrit dans la durée, qui prend en compte le parcours professionnel, le travail en équipe, ainsi qu'une part d'autoévaluation et qui valorise l'investissement personnel.

4. Un système éducatif efficace et juste

Un partenariat parents-École redynamisé

L'idée qu'il convient de faire participer les parents pour faire réussir les enfants s'impose aujourd'hui comme une évidence. Il s'agit désormais, dans une perspective de co-éducation, de reconnaître aux parents leur place légitime à l'École.

- ➔ Améliorer l'accueil, en instituant, à l'entrée en primaire, collège et lycée, une prérentrée des parents. Accorder une attention particulière aux parents qui sont les plus éloignés de l'institution scolaire (café des parents, présence d'interprètes...).
- ➔ Organiser une campagne nationale annuelle d'incitation au vote aux élections de parents dans les conseils d'école et d'administration et créer les conditions d'une réelle participation des parents aux décisions et projets dans les différentes instances de représentation.
- ➔ Créer un statut des parents délégués (droit à l'information, organisation des conseils et réunions à des horaires compatibles avec leurs obligations professionnelles, salles dédiées).
- ➔ Introduire, dans la formation des enseignants, un module théorique et pratique « travailler avec les parents » (formation à l'écoute, à la conduite de l'entretien individuel...).

Le numérique, une priorité pour la réussite

Parce que notre monde vit une mutation de nature comparable à ce qui s'est passé avec l'imprimerie, parce que toute la société, les sciences, la vie quotidienne et économique sont aujourd'hui conditionnées par ces bouleversements, l'École doit aujourd'hui pleinement entrer dans l'ère du numérique. Tous les domaines de l'éducation sont concernés : architecture des établissements scolaires, équipement des salles de classe, des élèves et des enseignants, formation des enseignants, pilotage du système, recherche et production de ressources, modèle économique de la ressource pédagogique, politique industrielle du numérique, apprentissage de la compréhension de la culture numérique, insertion professionnelle par le numérique...

Parce que la question du numérique est une question de justice et d'égalité, les territoires doivent être au cœur de la réflexion. Dans les écoles et les établissements, des dizaines de milliers d'enseignants utilisent le numérique au quotidien dans leurs classes. Ces pionniers doivent être reconnus et encouragés, et leur expérience doit être écoutée pour déterminer la politique numérique nationale.

■ Apprendre le numérique

- ➔ Inscrire dans la loi l'éducation aux médias et à l'information – dimension essentielle de la formation citoyenne – au même rang que les apprentissages fondamentaux et réaffirmer la dimension numérique dans le socle commun.
- ➔ Mettre en place un plan « numérique au primaire » renforçant les équipements, les usages, l'innovation et la formation des enseignants pour la réussite de tous les élèves.

■ Former au numérique

- ➔ Former les personnels d'enseignement et d'éducation et l'ensemble des personnels d'encadrement (chefs d'établissement, inspecteurs) aux usages pédagogiques du numérique et intégrer cette dimension aux concours de recrutement. Si tous doivent être formés, des personnels dédiés doivent également être présents dans les établissements pour accompagner les enseignants et se charger de la maintenance du réseau et des équipements.
- ➔ Encourager l'autonomie et la créativité des enseignants dans la production des ressources et mettre à disposition de l'ensemble des acteurs des ressources pédagogiques ainsi que des plates-

formes collaboratives de travail. Mettre en place des structures d'essaimage de l'innovation pour assurer la diffusion des innovations et établir des liens avec des équipes de recherche.

- ➔ Mettre en place une politique publique de recherche dans le cadre des applications pédagogiques du numérique en associant éditeurs, chercheurs et pédagogues afin de créer les conditions optimales de généralisation et de développement des usages et évaluer leur impact en termes de performances scolaires.

■ Démocratiser le numérique

- ➔ Pour combattre les risques de fracture numérique, élaborer une carte d'aménagement territorial numérique. Le partage des compétences et des charges entre l'État et les collectivités doit être organisé précisément dans la loi.

Justice entre les territoires : une nouvelle approche de l'éducation prioritaire

La réussite des élèves dans tous les territoires est un devoir pour la République. En évitant une accumulation de dispositifs et une superposition de niveaux d'intervention, une nouvelle étape de l'éducation prioritaire doit s'ouvrir pour revenir au principe « donner plus à ceux qui ont moins ». Elle doit pour cela se doter d'instruments d'observation et de mesure des inégalités territoriales.

- ➔ Attribuer les moyens aux écoles et aux établissements en fonction des caractéristiques sociales du public accueilli, dans le cadre de leur contrat d'objectifs et de leur projet. Ce principe se substitue à la labellisation stigmatisante et évite ainsi les injustices dues aux effets de seuil.
- ➔ Favoriser la mixité sociale et scolaire dans les établissements en rétablissant une sectorisation du recrutement des élèves, fondée sur le territoire, mais aussi des critères territoriaux, sociaux et scolaires. Homogénéiser l'offre scolaire et repenser, le cas échéant, la localisation des établissements.
- ➔ Affecter dans les territoires en difficulté des enseignants expérimentés et, si possible, volontaires. Encourager ce volontariat et garantir une plus grande stabilité des équipes en octroyant de meilleures conditions de travail (décharges horaires, équipement), ainsi qu'une formation et un accompagnement spécifique.

Une gouvernance rénovée

La question dite de la gouvernance se pose à trois niveaux principaux : celui des écoles et des établissements, celui des académies et de ses partenaires territoriaux, celui enfin du ministère et de son administration centrale. Les participants ont déclaré leur attachement à une éducation nationale qui détermine ses principes de fonctionnement conformément aux dispositions arrêtées par le Parlement. Cette position est pleinement compatible avec un partenariat reconnu et renforcé avec les collectivités territoriales.

■ Au niveau des écoles et des établissements

- ➔ Dans chaque établissement, une partie de la dotation doit pouvoir servir aux initiatives des équipes éducatives pour leur permettre de conduire, dans le cadre de leur autonomie, des projets adaptés aux besoins des élèves.
- ➔ Pour mieux reconnaître la place des collectivités territoriales, élargir l'actuel contrat d'objectifs, passé jusque-là entre le recteur et les établissements du second degré, pour aller vers un contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens tripartite. Ce contrat devrait s'insérer dans un projet éducatif territorial.
- ➔ Définir enfin un véritable statut des directeurs d'école et leur donner les moyens pour qu'ils puissent accomplir l'ensemble de leurs missions et devenir les interlocuteurs reconnus de leurs partenaires.

■ La relation avec les collectivités territoriales

- ➔ Réformer le conseil territorial de l'éducation nationale pour en faire le lieu institutionnel d'échange entre le ministère de l'éducation nationale et les collectivités, chargé de définir les orientations nationales relatives à leurs compétences partagées.
- ➔ Redéfinir les missions et les méthodes de travail des instances locales de concertation (CDEN et CAEN) pour qu'elles deviennent de véritables espaces de dialogue associant notamment l'éducation nationale, les collectivités territoriales et les parents d'élèves dans le cadre de compétences conjuguées.

■ Le pilotage pédagogique national

- ➔ Créer par la loi une instance auprès du ministre chargée de proposer et de coordonner le socle et les programmes. Cette instance aura aussi pour mission de labelliser les manuels scolaires (conformité aux programmes, lutte contre les stéréotypes...). Elle associera des scientifiques, des experts de l'éducation nationale et des enseignants.
- ➔ Renforcer les missions des corps territoriaux d'inspection en matière d'animation pédagogique. Pour qu'ils puissent remplir leurs missions au plus près des enseignants et des établissements, leur nombre devrait être augmenté.

Une évaluation de l'École recrédibilisée

Une évaluation de l'École est indispensable, non pour être utilisée à des fins de mise en concurrence généralisée, mais pour améliorer les résultats. Elle l'est davantage encore au moment où l'École est en difficulté et est appelée à se transformer en profondeur. Chaque école, chaque collège, chaque lycée doit évaluer son action et y être aidé par la mise à disposition d'outils appropriés. Les services académiques doivent également disposer d'informations fiables pour accompagner plus efficacement l'action des écoles et établissements. Enfin, l'évaluation concerne le niveau central, qui doit se doter d'une vision globale du fonctionnement et de l'efficacité du système éducatif. La question de l'évaluation demeure pourtant polémique, tant elle a parfois été dévoyée. Par exemple, la méthodologie des évaluations des acquis des élèves à l'école primaire est fortement mise en cause. Ce n'est pas tant le principe d'une évaluation par des indicateurs qui est contesté que la manière dont ils sont choisis, construits et utilisés. L'évaluation, pour être reconnue et utile, doit être cohérente, scientifiquement légitime et participative.

- ➔ Créer une instance indépendante qui contribuera à rendre lisible et transparent l'ensemble du processus d'évaluation. Elle aura notamment pour mission de passer commande de travaux d'évaluation, de valider le programme de travail du ministère et d'assurer la diffusion des résultats auprès des professionnels de l'éducation et des citoyens.
- ➔ Disposer, en complément des évaluations internationales, d'évaluations régulières et suivies des acquis des élèves au niveau national, sur la base de la constitution d'échantillons.
- ➔ Mettre à disposition des enseignants une banque d'exercices d'évaluation en ligne pour les aider dans le suivi des progrès de leurs élèves.